

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 48^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 6 Novembre 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES-ANTOINE GAU

1. — Loi de finances pour 1980 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 9442).

Crédits militaires, budget annexe du service des essences.

COMMISSION DES FINANCES

M. Cressard, rapporteur spécial pour les considérations générales et les dépenses en capital.

M. Rossi, rapporteur spécial pour les dépenses ordinaires et pour le budget annexe du service des essences.

COMMISSION DE LA DÉFENSE

M. Cabanel, rapporteur pour avis pour les dépenses en capital.

M. Bechter, rapporteur pour avis pour les dépenses ordinaires.

M. Mauger, rapporteur pour avis pour la section commune et pour le budget annexe du service des essences.

M. Bouvard, rapporteur pour avis pour la section air.

M. Bozzi, rapporteur pour avis pour la section forces terrestres.

M. Tomasini, rapporteur pour avis pour la section marine.

M. Chinaud, rapporteur pour avis pour la section gendarmerie.

MM. Bigeard,

Darinot,

Lancien.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 9461).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES-ANTOINE GAU,

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1980 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980 (n° 1290, 1292).

CREDITS MILITAIRES

Budget annexe du service des essences.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits militaires inscrits aux articles 29 et 30 et à l'état D, et du budget annexe du service des essences.

Je rappelle que, dans une première phase, nous allons entendre les exposés des rapporteurs, les interventions d'ordre général des orateurs et du Gouvernement.

La discussion se poursuivra par les interventions ponctuelles des orateurs des groupes et les réponses du Gouvernement sur le modèle des questions du mercredi.

La parole est à M. Cressard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les considérations générales et les dépenses en capital.

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, le rapport oral que je vais vous présenter sera volontairement ardu : j'ai choisi de fonder mes conclusions sur une analyse des données chiffrées du budget.

Je m'efforcerai d'abord de saisir les principales composantes des dépenses en capital. La seconde partie de mon exposé sera consacrée au programme nucléaire. Pour les autres programmes et pour l'impact des crédits militaires sur l'activité des arsenaux et du commissariat à l'énergie atomique, d'une part, et sur le développement des industries aéronautiques et électroniques, d'autre part, je vous renvoie au tome II de mon rapport écrit. Le tome I^{er} était consacré aux considérations générales du projet de budget pour 1980 par rapport à l'actuelle loi de programmation. C'est pourquoi je l'avais publié dès le 2 octobre.

Le projet de budget de la défense, avec 88 601 850 000 francs, progresse de 14,90 p. 100 par rapport au budget de 1979, soit un peu plus rapidement que celui de l'Etat, qui s'accroît de 14,36 p. 100. Ce projet de budget représente 3,77 p. 100 du produit intérieur brut marchand. En incluant les pensions, les crédits militaires s'élèvent à 105 404 millions de francs et constituent le premier budget de l'Etat.

Les dépenses ordinaires connaissent une progression semblable à celle des crédits civils, alors que les dépenses d'équipement, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, augmentent deux fois plus vite. Le rapport entre les dépenses ordinaires et les dépenses en capital est conforme à la loi de programmation militaire, à savoir 55,03 p. 100 pour le titre III, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement, et 44,97 p. 100 pour le titre V, c'est-à-dire les dépenses en capital.

M. André Rossi étant chargé de vous faire rapport sur les dépenses ordinaires, je limite désormais mon propos aux dépenses en capital.

Les dépenses en capital, pour 1980, s'élèveront, en crédits de paiement, à 39 842 800 000 francs, soit une augmentation de 19,46 p. 100 sur le budget de l'an dernier et, en autorisations de programme, à 52 500 millions de francs, soit une progression de 22,4 p. 100.

En quatre ans, de 1977 à 1980, le montant des autorisations de programme du titre V a pratiquement doublé, puisqu'il s'est accru de 97,7 p. 100. Dans le même temps, les crédits de paiement

ont augmenté de 60 p. 100. La croissance rapide des autorisations de programme à partir de 1978 pourrait susciter des inquiétudes sur la possibilité de faire face aux engagements pris aux stades ultérieurs des paiements. Chacun se souvient des difficultés de trésorerie de 1976. Toutefois, aucun des renseignements fournis au rapporteur ne laisse prévoir un déficit en crédits de paiement. Il conviendra cependant de veiller à toute distorsion engendrée par le décalage entre autorisations de programme et crédits de paiement.

J'étudierai maintenant la répartition des crédits par sections budgétaires.

La section air, avec un accroissement de 34,71 p. 100 en autorisations de programme et de 25,19 p. 100 en crédits de paiement, se place au premier rang, devant la section marine qui augmente de 27,54 p. 100 en autorisations de programme et de 21,46 p. 100 en crédits de paiement.

La gendarmerie se classe dernière avec seulement 13,94 p. 100 en autorisations de programme et 6,24 p. 100 en crédits de paiement, ce qui est insuffisant car, en francs constants, cela est inférieur au taux prévisible de l'inflation.

Mais je pense qu'il est plus objectif de regarder quel pourcentage d'autorisations de programme totales du titre V possède chaque section et d'observer l'évolution sur quatre ans.

La section commune qui, en 1977, avait 31,5 p. 100 des autorisations de programme n'en recueille plus que 25,26 p. 100 et connaît la plus forte régression. La section air est passée de 24,5 p. 100 à 29,5 p. 100 et connaît la plus forte progression. La section terre passe de 23,3 p. 100 à 25,90 p. 100 et gagne ainsi deux points. La marine perd un point en passant de 18,4 p. 100 à 17,64 p. 100 des crédits. Quant à la gendarmerie, elle glisse de 2,3 p. 100 à 1,70 p. 100.

En crédits de paiement, l'évolution est comparable, encore que la section commune se place au premier rang avec 30,9 p. 100 de l'ensemble des crédits, ce qui est supérieur à ce que prévoyait la loi de programmation. Une étude du titre V selon la nomenclature budgétaire en types de dépenses montre que ce sont les crédits de fabrications qui augmentent le plus rapidement d'un budget à l'autre, à savoir en autorisations de programme de plus de 25,60 p. 100 et en crédits de paiement de plus de 21,60 p. 100, alors que les crédits de recherche et de développement augmentent en autorisations de programme de 18,48 p. 100 et en crédits de paiement de 17,72 p. 100.

Si l'on observe leurs pourcentages à l'intérieur des titres V et VI sur quatre ans, on constate que, de 1977 à 1980, les fabrications ont progressé de 54,2 p. 100 à 61 p. 100 de l'ensemble des autorisations de programme, et de 51,8 p. 100 à 53,6 p. 100 de l'ensemble des crédits de paiement, alors que les recherches régressent de 35,6 p. 100 à 30,5 p. 100 des autorisations de programme et de 37,3 p. 100 à 36,6 p. 100 des crédits de paiement.

Mais il est possible d'affiner l'analyse, en observant la répartition en catégories de coûts, structure utilisée dans le budget de programme ou « blanc ». On s'aperçoit alors que, si les études diminuent en pourcentage d'autorisations de programme, elles augmentent en pourcentage de crédits de paiement.

Quant aux fabrications, elles augmentent tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement. Ainsi, depuis 1977, l'effort essentiel porte sur les fabrications d'armement qui représentent 50,3 p. 100 des autorisations de programme en 1980.

Au sein de la catégorie de coûts intitulée « Etudes », si l'ensemble a une progression annuelle moins rapide que celle des « fabrications », la sous-catégorie « études amont » progresse plus vite puisque ses crédits — autorisations de programme et crédits de paiement — ont plus que doublé en quatre ans. La section air a été la principale bénéficiaire puisqu'elle a quintuplé dans le même temps.

L'analyse faite par le conseil de recherche et d'études de défense, qui distingue le nucléaire au sein de la section commune, démontre que les études en amont pour la force nucléaire stratégique et l'armement nucléaire tactique ont triplé en quatre ans.

Il convient donc de reconnaître qu'un effort est fait en faveur des recherches et plus particulièrement des études amont. Nous ne pouvons qu'approuver puisqu'il s'agit de l'avenir de notre outil de défense.

Le Gouvernement affirme, dans son rapport sur l'exécution et l'actualisation de la loi de programmation : « L'effort national de défense doit donc porter en priorité sur le développement de la valeur et de la crédibilité des forces nucléaires stratégiques. L'armement nucléaire tactique, par la diversité de ses possibilités d'emploi, en accroît la capacité dissuasive ».

Nous allons chercher à mesurer l'importance de cet effort à travers l'étude du projet de budget et par comparaison avec les budgets des années précédentes.

Après une analyse de la part des crédits consacrée aux forces nucléaires stratégiques et tactiques, nous observerons leur répartition par grands programmes.

Le montant des crédits F. N. S.-A. N. T. est, pour 1980, de 13 226 millions de francs en autorisations de programme, soit un accroissement de 17,87 p. 100 par rapport à 1979, et de 12 421 millions de francs en crédits de paiement, soit plus de 14,40 p. 100 d'augmentation.

Mais si, en 1976, les autorisations de programme de la F. N. S.-A. N. T. représentaient 33,7 p. 100 de celles du titre V et 30,7 p. 100 des autorisations de programme du budget global de la défense, en 1980 elles représentent 25,19 p. 100 des autorisations de programme du titre V et 23,12 p. 100 de celles de l'ensemble des crédits militaires. Il y a là incontestablement une baisse en pourcentage.

En crédits de paiement, on passe de 33,5 p. 100 du titre V en 1976 à 31,17 p. 100 en 1980 et de 14 p. 100 des crédits de paiement de l'ensemble du budget de la défense à 14,02 p. 100, ce qui signifie que le nucléaire conserve le même pourcentage au sein du budget.

Maintenant si l'on compare ce que prévoyait la loi de programmation — d'après votre déclaration, monsieur le ministre, du 25 mai 1976 à la tribune de l'Assemblée — à ce qui est proposé pour 1980, l'on observe que les crédits de paiement du nucléaire qui, selon la loi auraient dû représenter cette année 23 p. 100 du titre V, en représenteront 31,2 p. 100. Ainsi, l'évolution en pourcentage montre que ces crédits ont gardé dans le titre V une part plus importante que celle qui était initialement prévue dans la loi de programmation.

Il paraît donc exact d'affirmer qu'un effort particulier a été réalisé en faveur du nucléaire dans le cadre des derniers budgets. Il n'en reste pas moins vrai que la diminution de la part du nucléaire en pourcentage des autorisations de programme du titre V peut susciter quelques inquiétudes pour l'avenir, car l'on sait que les crédits de paiement suivent à quelques années d'intervalle. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous nous donniez des assurances sur ce point qui me paraît essentiel.

L'étude des différents postes de dépenses montre que ce sont les autorisations de programme destinées aux fabrications qui progressent le plus, et ce en raison de la mise en chantier du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins — plus 34,4 p. 100. Quant aux autorisations de programme de la rubrique « maintien en condition » de la force nucléaire, elles augmentent de 21,5 p. 100.

L'analyse se fondant sur une distinction entre les crédits de la force nucléaire stratégique et ceux de l'armement nucléaire tactique permet de faire deux observations. La première : la croissance des crédits de la F. N. S. a été de 55,5 p. 100 en autorisations de programme et de 58 p. 100 en crédits de paiement en quatre ans, c'est-à-dire qu'elle s'est effectuée à un rythme moins rapide que la croissance du titre V, qui est de 97,7 p. 100 en autorisations de programme et de 66,4 p. 100 en crédits de paiement.

Deuxième observation : l'armement nucléaire tactique ne représente qu'une part minime des crédits nucléaires, à savoir 5 p. 100 des autorisations de programme et 5,8 p. 100 des crédits de paiement. Ce pourcentage apparaît d'ailleurs conforme à notre doctrine de dissuasion.

Ma dernière analyse portera sur les crédits obtenus par les principaux postes du budget nucléaire.

Le commissariat à l'énergie atomique obtient en 1980 un budget initial de 4 806 millions de francs d'autorisations de programme et de 4 773 millions de francs de crédits de paiement. Sur quatre ans, la croissance des autorisations de programme est de 49 p. 100, soit moins que l'ensemble F. N. S.-A. N. T. Ces crédits sont-ils suffisants pour lancer de nouvelles études ? Je pose ici la question.

Les crédits réservés à la force océanique stratégique se retrouvent tant à la section marine qu'à la section commune.

À la section marine, les autorisations de programme progressent de 43,1 p. 100 et sont de 1 975 millions de francs, dont 630 millions de francs pour le sixième S. N. L. E., *L'Inflexible*.

Les crédits dévolus aux « engins » atteignent en autorisations de programme 4 582 millions de francs, soit une progression de 22,5 p. 100 par rapport à 1979. Ces crédits sont destinés aux missiles M 20 et M 4 de la force océanique stratégique et aux S 3 du plateau d'Albion.

Enfin 500 millions de francs sont destinés à des études générales sur la génération future de missiles et sur l'utilisation militaire de l'espace par satellites.

Toutes ces études sont indispensables pour assurer dans le futur la relève des systèmes existants. Elles n'en sont cependant qu'à leur début, et leur développement exigera des crédits croissants. Monsieur le ministre, le Parlement serait heureux de connaître le volume des crédits prévus dans les prochaines années pour ce poste.

Les crédits concernant la direction des expérimentations nucléaires — la DIRCEN — représentent 967 millions de francs en autorisations de programme et 920 millions de francs en crédit de paiement. Ils progressent en quatre ans de 60 p. 100 pour les autorisations de programme et de 42,3 p. 100 pour les crédits de paiement.

En ce qui concerne l'armement nucléaire tactique, les autorisations de programme s'élèvent à 661 millions de francs et diminuent de 9,5 p. 100 par rapport à 1979, et les crédits de paiement se montent à 725 millions de francs et progressent de 2 p. 100.

Cette évolution s'explique par l'achèvement du programme Pluton. En revanche, le programme du missile air-sol à moyenne portée nécessite des crédits accrus, puisque celui-ci doit équiper les Mirage 2000 en 1985.

Si j'ai insisté sur ces programmes nucléaires et si j'ai cité beaucoup de chiffres, c'est afin de permettre au Parlement de juger en connaissance de cause l'action du Gouvernement dans un domaine prioritaire.

Le nucléaire étant la priorité des priorités, l'action menée depuis quatre ans, et qui est meilleure que celle qu'a prévue la loi de programmation, doit être poursuivie et même accrue dans les années à venir si l'on veut que le nucléaire reste l'épine dorsale de notre politique de défense.

Compte tenu de ces observations, la commission des finances vous demande d'approuver les crédits du titre V du ministère de la défense. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. André Rossi, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires et pour le budget annexe du service des essences.

M. André Rossi, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget militaire pour 1980 ouvre la deuxième phase de la réalisation de la loi de programmation qui couvre les années 1977 à 1982.

Il intervient après que le Gouvernement a déposé son rapport sur l'exécution de la première partie de la loi qui couvrait les années 1977, 1978 et 1979 et alors qu'un large débat s'est instauré à son sujet.

De ce rapport et de ce débat, il ressort, me semble-t-il, que la loi a joué un rôle essentiel en fixant des objectifs précis qui traduisent la mise en œuvre d'un concept de défense nettement défini et en assortissant ces objectifs d'une garantie globale de ressources adaptée à leur réalisation.

Dans un domaine aussi particulier que celui de la défense, une telle méthode permet seule la mise en œuvre d'une gestion rationnelle à moyen terme qui évite le désordre et le gaspillage et, par ailleurs, elle rend possible la prise en compte de l'impact des dépenses sur l'économie du pays.

Pour l'avenir, cependant, des difficultés apparaissent, qu'il faudra surmonter.

D'abord, le volume des moyens financiers affectés chaque année au budget de la défense a été fixé en 1976 pour une période allant jusqu'en 1982, en tablant sur des hypothèses d'évolution des prix qui, malheureusement, ne se vérifieront pas.

Certes, la loi avait bien évoqué l'objectif de 20 p. 100 du budget de l'Etat à atteindre en 1982 pour le budget de la défense. Mais cette disposition devient contestable dans une conjoncture qui oblige à développer les interventions économiques et sociales, ou devient très incertaine si, tout en maintenant nominalement l'objectif des 20 p. 100, on cherche à l'appliquer à un budget virtuel dont la structure serait celle de 1976.

Dans ces conditions, il nous paraît plus judicieux de prendre pour référence le produit intérieur brut marchand, véritable indice de la richesse de la nation, et, pour les années à venir, jusqu'à la fin de la programmation, de faire en sorte que le budget de la défense représente chaque année une part légèrement croissante du produit intérieur brut marchand.

Par ailleurs, une difficulté d'un autre ordre devra bientôt être abordée. Nous avons déjà rappelé que le principal avantage d'une loi de programmation est qu'elle fixe des objectifs à moyen terme et qu'elle assure les moyens pour les atteindre, ce qui permet de prendre de nombreuses décisions de tous ordres en cohérence avec le cadre d'ensemble qui a été fixé.

Cette situation est parfaitement réalisée dans la première période d'application de la loi. Mais, ensuite, lorsqu'on se rapprochera du terme de la programmation, de nouveaux problèmes apparaîtront ou se préciseront, qui appelleront à leur tour des décisions engageant l'avenir au-delà de l'horizon fixé par la loi, sans qu'aucune référence d'ensemble ne vienne fournir le cadre nécessaire pour les choix et les arbitrages qui doivent cependant être faits.

Il faudrait donc, monsieur le ministre, avant la fin d'une période de programmation, penser à l'étape suivante et fixer, dans une programmation nouvelle, avec un horizon plus éloigné, des objectifs précis et l'enveloppe des moyens qui pourront être consacrés à leur réalisation, afin de donner un maximum de rationalité et d'efficacité à l'effort que le pays consent et consentira pour sa défense.

Sous le bénéfice de ces quelques remarques, nous allons examiner le budget de la défense pour 1980 et plus particulièrement son titre III et le budget annexe des essences.

Dans le rapport écrit que j'ai établi au nom de la commission des finances, j'ai cherché à apporter un maximum d'éléments d'appréciation sous une forme aussi concise que possible. Je n'en reprendrai pas ici le détail.

Avant de présenter les observations que la commission des finances formule sur ce projet de budget, je tiens à rappeler très rapidement quelques chiffres.

Dans le projet de loi de finances soumis à votre examen, les dépenses de l'Etat augmentent de 14,3 p. 100 par rapport à 1979. Le budget de la défense, *stricto sensu*, augmente, pour sa part, de 14,9 p. 100 par rapport à l'année dernière, donc plus que le budget général.

Il me faut préciser la notion de budget de la défense, *stricto sensu*. Pour délimiter celui-ci, il faut retirer les pensions, la contribution au fonds spécial des ouvriers d'Etat, au C. N. E. T.,

non seulement parce qu'il s'agit de dépenses qui ne sont pas vraiment militaires, mais surtout parce que ce ne sont pas des dépenses réelles en 1980, mais des dépenses calculées d'après les paiements du dernier exercice clos, le complément figurant, en 1980, aux charges communes.

Par rapport au produit intérieur brut marchand, les crédits militaires représentaient l'an dernier 3,67 p. 100 ; dans le projet qui nous est soumis, ils atteignent 3,77 p. 100, soit une augmentation de 0,10 p. 100, ce qui marque un effort plus important que celui qui a été consenti lors des deux années précédentes.

Par rapport à l'échéancier de la loi de programmation, les crédits prévus pour 1980 dépassent de 1341 millions de francs ceux qui étaient initialement fixés.

Si nous examinons l'ensemble des dépenses du titre III dans le projet de budget, nous constatons qu'elles augmentent de 11,4 p. 100 par rapport à l'année dernière ; cette augmentation est très voisine de celle des dépenses de fonctionnement des services civils de l'Etat, encore qu'un peu inférieure.

L'effort consenti pour les armées s'applique donc plus spécialement aux crédits d'équipement qui sauvegardent l'avenir, ce qui se traduit par une diminution de la place des crédits du titre III dans le budget, ainsi que le prévoyait d'ailleurs la programmation.

Alors que le titre III représentait l'an dernier 56,75 p. 100 des crédits militaires, il n'en représentera plus que 55,03 p. 100 en 1980.

Dans l'enveloppe qui est assignée au titre III, les dépenses de rémunérations et de charges sociales augmentent de 10 p. 100, mais un effort particulier est fait dans deux directions : d'une part, les crédits de fonctionnement augmentent de 18 p. 100, ce qui permettra d'améliorer les conditions de vie des unités et l'entretien des casernements ; d'autre part, les crédits de carburant augmentent de 22 p. 100, ce qui permettra de maintenir un bon niveau d'activité des unités si le prix des carburants n'augmente que modérément.

En matière d'effectifs, la réorganisation de l'armée de terre conduira en 1980 à la réalisation d'une nouvelle tranche de déflation de 4 000 postes d'appelé.

La marine poursuivra la restructuration de ses corps d'officiers et d'officiers mariniers, et l'on notera la création de soixante-deux postes d'officier et de cent vingt et un postes d'officier marinier.

L'armée de l'air se propose, sur plusieurs années, pour des raisons d'économies, mais plus encore pour assurer une meilleure protection des installations aériennes, de transformer des emplois administratifs en emplois d'hommes du rang engagés.

Par ailleurs, l'année 1980 marquera l'achèvement de la constitution du corps des majors.

Parallèlement, les pourcentages d'échelle 4 de rémunération des sous-officiers seront augmentés.

Le budget annexe des essences fait l'objet d'une analyse détaillée dans mon rapport écrit et n'appelle pas de remarques particulières.

Dans ces conditions, la commission des finances a adopté à l'unanimité cinq observations.

La première a trait à l'amélioration des conditions de vie courante et de fonctionnement des armées.

Considérant que l'amélioration des conditions de vie courante du contingent, ainsi que l'amélioration des conditions de fonctionnement des armées doit être une préoccupation constante, la commission des finances note avec satisfaction que, conformément aux observations formulées à l'occasion de l'examen du budget de 1979, les crédits affectés aux dépenses de vie courante, d'activité, de carburant et d'entretien immobilier sont en sensible progression dans le projet de budget pour 1980. Elle remarque toutefois que le prêt, la solde spéciale progressive et les dépenses de caractère social augmentent peu et suggère que soit étudiée pour l'avenir une formule qui, à côté du prêt, permettrait de verser une allocation spécifique, au moment de leur libération, aux appelés ayant accompli leurs obligations de service.

La deuxième observation concerne l'entraînement des forces.

La commission des finances note avec satisfaction que le niveau d'entraînement des forces sera maintenu en 1980, sous réserve, je le rappelle, qu'une nouvelle augmentation du prix des carburants ne vienne pas compromettre l'effort accompli.

Elle déplore cependant le faible taux d'accroissement des crédits d'entretien programmé des matériels, taux qui ne permettra pas de constituer les stocks de rechange indispensables pour le maintien en condition des matériels en service dont le nombre augmente du fait de l'effort d'investissement accompli dans le cadre de la programmation.

S'agissant des convocations de réservistes, elle suggère que soient mises à l'étude des dispositions permettant de leur éviter des pertes de salaires à cette occasion, comme c'est actuellement le cas pour de nombreuses catégories de personnels.

La troisième observation porte sur la condition des militaires retraités.

La commission des finances rappelle qu'elle avait demandé que le point des revendications des militaires retraités soit fait, avec la participation des associations représentatives, afin d'aboutir à un rapport qui serait déposé sur le bureau des assemblées parlementaires.

Par ailleurs, considérant que de nombreux anciens militaires doivent entreprendre une seconde activité professionnelle du fait des limites d'âge souvent très basses qui leur sont applicables, et qui sont d'ailleurs établies dans l'intérêt des armées, comme du fait de leurs charges de famille ou de la modicité de leurs retraites, la commission demande au Gouvernement de laisser venir en discussion devant le Parlement les propositions de loi qui ont été déposées à ce sujet.

La quatrième observation concerne la situation de la gendarmerie.

La commission des finances, rendant hommage au dévouement inlassable de la gendarmerie, approuve l'augmentation de ses effectifs d'un millier de personnels de carrière, ce qui constitue un effort important qui devra être poursuivi dans le cadre des engagements pris.

Elle se demande si l'on ne devrait pas envisager pour l'avenir une augmentation du nombre des gendarmes auxiliaires, sans toutefois que cette catégorie de personnel atteigne 10 p. 100 de l'effectif des sous-officiers. En tout état de cause, cette augmentation d'effectifs permettra de renforcer le dispositif territorial et rendra possible une meilleure implantation dans les secteurs à forte urbanisation.

La commission des finances note que, dans le domaine des équipements, les autorisations de programme augmentent relativement peu — 13,9 p. 100 — et les crédits de paiement moins encore — 6,2 p. 100.

S'agissant du rythme de renouvellement et de rénovation des casernements, elle a noté le lancement de 1 440 unités de logement nouvelles, tout en soulignant que, dans ce secteur particulièrement sensible, un effort supplémentaire devrait être envisagé pour l'avenir. Ce chiffre correspond à la programmation, mais peut-être celle-ci n'a-t-elle pas été assez ambitieuse.

La dernière observation est relative à la protection des côtes et aux tâches d'intérêt public.

Très sensible aux charges que les tâches d'intérêt public font peser sur les armées et afin que celles-ci puissent mieux les supporter dans l'avenir, la commission demande que soit établi un rapport sur l'ensemble des tâches d'intérêt public et de lutte contre les calamités accomplies par les armées en 1978 et 1979, et sur la façon dont le surcroît de dépenses qui en est résulté pour le budget de la défense a été compensé, à moins qu'il ne soit finalement resté à la charge des armées.

Sous le bénéfice de ces observations, et soulignant l'effort général d'économie qui inspire ce projet de budget, je vous demande, mesdames, messieurs, au nom de la commission des finances, de voter les crédits du titre III, ainsi que le budget annexe des essences. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Cabanel, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les dépenses en capital.

M. Guy Cabanel, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la dotation budgétaire du ministère de la défense pour 1980 est satisfaisante globalement, et particulièrement pour les dépenses en capital.

Les nombreux chiffres fournis par M. Cressard, rapporteur spécial de la commission des finances, vont me simplifier la tâche, et je me contenterai de présenter quelques remarques après son excellent rapport.

Globalement, le budget de la défense marque une nette progression par rapport à 1979. Avec 88 602 millions de francs, hors charges communes — c'est un chiffre record — l'augmentation est de 14,9 p. 100, alors que le budget général ne progresse que de 14,3 p. 100. La fraction du produit intérieur brut marchand qui lui est consacrée passe de 3,67 p. 100 en 1979 à 3,76 p. 100 en 1980. Si l'on se réfère au budget de l'Etat, les crédits de la défense représenteront 16,88 p. 100 en 1980, contre 16,80 en 1979.

La satisfaction est encore plus justifiée à l'analyse des dépenses en capital.

Les crédits de paiement du titre V atteignent le chiffre record de 39 843 millions de francs, contre 33 445 millions de francs en 1979, soit une progression de 19,48 p. 100. Pour les autorisations de programme, le bond est encore plus considérable puisqu'elles atteindront 52 500 millions de francs, contre 42 982 millions de francs en 1979, soit une augmentation de 22,44 p. 100.

L'évolution du rapport entre les crédits du titre III et ceux du titre V appelle peut-être une observation de la part des rapporteurs du titre III, mais elle ne peut que satisfaire le rapporteur du titre V. Le rééquilibrage entre ces deux titres, prévu par la loi de programmation, qui s'était dessiné en 1979, se poursuit. L'accentuation de l'effort en faveur des équipements est nettement marquée cette année, puisque le titre V représentera 45 p. 100 de l'ensemble du budget de la défense en 1980, contre 43,3 p. 100 cette année.

Cet effort a des incidences au niveau des trois armes. Si l'armée de l'air paraît la mieux dotée, la répartition est cependant homogène. L'armée de l'air, en effet, voit progresser ses crédits de paiement de 25,19 p. 100 et ses autorisations de programme de 34,71 p. 100, et je vois sur le visage de M. Bouvard, rapporteur pour avis de la commission de la défense pour la section air, un sourire de plaisir.

L'armée de terre voit progresser ses crédits de paiement de 18,47 p. 100 et ses autorisations de programme de 21,42 p. 100.

Pour la marine, l'accroissement des crédits de paiement — 21,46 p. 100 — est plus important que pour les forces terrestres. Cependant, les autorisations de programme augmentent moins fortement — 17,54 p. 100.

Les crédits de la section commune connaissent un accroissement presque égal en autorisations de programme — 15,03 p. 100 — et en crédits de paiement — 15,72 p. 100.

Après le rappel de ces données chiffrées, examinons le titre V sous ses quatre aspects principaux : les recherches qui soutiennent les progrès de la technologie militaire et constituent la base de la sécurité nationale, les dépenses nucléaires, les matériels majeurs et, enfin, les autres dépenses d'équipement.

Dans mon rapport écrit, vous trouverez une analyse de l'impact industriel des dépenses d'équipement militaire. Cet aspect que je n'évoquerai pas ici pour ne pas allonger mon exposé, revêt une grande importance.

L'industrie française d'armement est efficace, et elle contribue activement à l'équilibre du commerce extérieur de la France. Grâce à ses exportations, à ses programmes de coopération avec certaines nations européennes, elle limite le coût des armements, et ce sont là deux faits importants.

Les recherches sont la base de l'évolution de la technologie militaire et il est naturel qu'on leur consacre des sommes importantes.

Les crédits de paiement qui leur seront consacrés, avec 11 017 millions de francs, représentent 27,6 p. 100 de l'ensemble des crédits de paiement du titre V. Il faut souligner que ces crédits progressent régulièrement depuis deux ans, ce qui prouve que l'on a pris conscience de l'importance fondamentale du développement technologique de armes. Les autorisations de programme, avec 12 562 millions de francs contre 10 605 millions de francs cette année, représentent environ 24 p. 100 des autorisations de programme du titre V.

Il est intéressant d'analyser la répartition des crédits de recherche entre la force nucléaire stratégique et l'ensemble hors force nucléaire stratégique. Indiscutablement, les autorisations de programme et les crédits de paiement consacrés à la force nucléaire stratégique progressent moins rapidement que ceux qui sont destinés aux recherches pour l'armement conventionnel.

Les autorisations de programme de la force nucléaire stratégique progressent de 12,8 p. 100 et les crédits de paiement de 18,6 p. 100. Hors force nucléaire stratégique, les autorisations de programme augmentent de 25 p. 100 et les crédits de paiement de 25,9 p. 100.

L'accentuation de l'effort pour les recherches conventionnelles est donc indiscutable. Mais elle doit être replacée dans l'ensemble des dépenses nucléaires, en particulier des dépenses de recherche. On constate alors que les crédits de recherche pour la force nucléaire stratégique seront de 6 612 millions de francs en autorisations de programme et de 6 131 millions de francs en crédits de paiement, alors que les autorisations de programme de l'ensemble hors force nucléaire stratégique ne représentent que 5 904 millions de francs, et les crédits de paiement 4 858 millions de francs.

Quelles actions vont être entreprises grâce à ces moyens de recherche ?

Les recherches touchant aux systèmes nucléaires — systèmes M4, S3 et air-sol moyenne portée pour l'équipement des Mirage 2000 — et, naturellement, le développement de ces derniers et la recherche technologique pour le renouvellement des matériels conventionnels, constitueront des priorités.

Si l'on examine l'ensemble des dépenses nucléaires, on est amené à constater, comme l'a fait notre collègue M. Cressard au nom de la commission des finances, que l'effort en faveur de l'armement nucléaire demeure constant. Il mobilise lui aussi des sommes considérables : 13 226 millions de francs en autorisations de programme et 12 421 millions de francs en crédits de paiement pour l'ensemble des dépenses nucléaires.

Certes, les dépenses nucléaires du titre V connaissent un léger tassement. Les autorisations de programme ne représenteront que 25,1 p. 100 de l'ensemble, contre 26,1 p. 100 cette année et les crédits de paiement 31,1 p. 100 contre 32,5 p. 100. Mais ce tassement était prévisible et il n'a pas l'amplitude que la loi de programmation militaire aurait pu laisser supposer.

L'essentiel des ressources en matière d'armement nucléaire va à l'armement nucléaire stratégique. L'armement nucléaire tactique ne recevra que 661 millions de francs en autorisations de programme et 725 millions de francs en crédits de paiement.

Il convient de faire disparaître l'idée, souvent ancrée dans l'esprit du public, selon laquelle la fabrication des armements nucléaires serait d'un coût élevé. En réalité, ce coût est relativement modéré. La ventilation des crédits de l'armement nucléaire sur les budgets de 1979 et de 1980 s'opère de la façon suivante : études, recherches et expérimentation : 43 p. 100 ; fabrication, 34 p. 100 ; maintenance opérationnelle, 16 p. 100 ; infrastructures, 7 p. 100. En 1980, l'armement nucléaire représentera, en autorisations de programme, 6 179 millions de francs contre 28 092 millions de francs pour l'armement conventionnel et, en crédits de paiement, 5 875 millions de francs contre 17 907 millions de francs.

Dans les dépenses nucléaires, la force océanique stratégique constitue une priorité. Nous nous réjouissons car elle est certainement, en l'état actuel des choses, la composante la plus sûre de notre armement nucléaire. 45 p. 100 des autorisations de programme, 42 p. 100 des crédits de paiement et 40 p. 100 des études communes générales lui sont consacrés.

Pour les matériels majeurs, les dotations donnent, globalement, satisfaction. Je laisse aux rapporteurs pour les sections air, forces terrestres et marine le soin de donner les listes de commandes.

Les autres dépenses d'équipement doivent permettre de poursuivre la modernisation de l'infrastructure et la construction des casernements prévus par l'armée de terre. L'armée de l'air envisage de renforcer ses moyens de transports avec la commande de huit Transall. Pour la marine, ces dépenses permettront l'acquisition de missiles, le renforcement de la défense anti-aérienne et l'acquisition d'avions-école.

Le projet de budget pour 1980 présente, à mes yeux, quatre caractéristiques fondamentales : il concrétise l'effort prioritaire que le Gouvernement a entrepris pour la défense. Il dément les hypothèses d'une orientation nouvelle de la politique de défense de la France. Il est conforme à la notion de défense nationale autonome dans le respect de nos alliances inspirée de l'ordonnance du 7 janvier 1959. Il respecte la loi de programmation militaire du 19 juin 1976.

Je suis conscient que l'indépendance nationale repose sur le développement prioritaire de la force nucléaire stratégique, en particulier dans sa composante océanique, sur un niveau acceptable d'équipements conventionnels et sur une industrie française d'armement efficace, soutenue par des crédits d'études et de recherches permettant à la technologie militaire de progresser.

C'est pourquoi j'apprécie à leur juste valeur l'augmentation de la part des crédits d'équipement dans le budget de la défense, le respect, à quelques retards techniques près, des commandes prévues pour les matériels majeurs à l'échéancier de la loi de programmation, la poursuite de l'effort en faveur des armements nucléaires et, enfin, l'augmentation des crédits de paiement affectés aux recherches, et ce régulièrement depuis deux ans.

Dans ces conditions, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits du titre V, suivant en cela la position que la commission de la défense nationale a prise, après avoir demandé un complément d'information sur l'évolution du programme de renouvellement de la flotte. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Bechter, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les dépenses ordinaires.

M. Jean-Pierre Bechter, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission de la défense nationale a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du titre III du budget du ministère de la défense pour 1980.

Le budget de la défense sera, en 1980, le premier budget de l'Etat, avec 88 601 millions de francs de crédits.

A l'intérieur de ce budget, les dépenses du titre III s'élèvent à 48 759 millions de francs et représentent 55 p. 100 de l'enveloppe globale.

Vous avez donc, monsieur le ministre, respecté l'esprit et la lettre de la loi de programmation militaire, ce dont nous vous remercions.

L'architecture financière générale du titre III montre — cela a été souligné — que les crédits de rémunération et de charges sociales progressent d'environ 10 p. 100, les crédits d'alimentation d'à peu près 6,4 p. 100, ceux d'entretien programmé de 11 p. 100 et les crédits de fonctionnement de 16 p. 100, ce qui permettra une amélioration des conditions de fonctionnement et de vie des unités.

Si les crédits de paiement du titre III progressent moins vite que ceux des budgets civils de la nation — 11,4 p. 100 contre 11,8 p. 100 — il est néanmoins apparu intéressant à la commission de la défense nationale de faire un certain nombre de remarques.

Tout d'abord, monsieur le ministre, vous avez pris d'excellentes décisions à l'égard des personnels. Les premières concernent la création de mille emplois de gendarme. Nous souhaitons

tons que vous poursuiviez dans cette voie, car le corps de la gendarmerie est certainement, parmi tous les corps de la République, celui qui fonctionne le mieux. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. C'est un hommage nécessaire !

M. Jean-Pierre Bechter, rapporteur pour avis. En deuxième lieu, vous avez créé 62 emplois supplémentaires d'officier de la marine. C'est une bonne chose car la marine souffre malheureusement d'un sous-encadrement au niveau des officiers.

Vous avez aussi supprimé, toujours inspiré par le souci de déflation des unités, 4 000 emplois d'appelé qui s'ajoutent aux 11 837 déjà supprimés les années précédentes.

Ainsi, monsieur le ministre, vous poursuivez une politique des personnels très encourageante et qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de la loi de programmation militaire.

Je vous remercie d'avoir réglé le problème des I.E.T.A., les ingénieurs des études et techniques d'armement, même si la mise en place des solutions que vous avez adoptées rencontre des difficultés du fait de la position du Conseil d'Etat. Ces ingénieurs constituent l'encadrement indispensable au bon fonctionnement des arsenaux et manufactures d'armes de l'Etat.

En ce qui concerne les personnels civils, j'évoquerai la situation des secrétaires administratifs, et particulièrement celle des secrétaires administratifs en chef.

En 1979, vous aviez créé 39 postes de secrétaire administratif en chef supplémentaires. Pour 1980, vous proposez d'en créer 40. La proportion des fonctionnaires de ce grade représente environ 15,8 p. 100 de l'ensemble du corps. C'est une bonne chose, mais l'effort devra être poursuivi car ce pourcentage est notablement plus élevé dans les P.T.T. ou au ministère des finances. Il atteint, par exemple, 18,14 p. 100 dans ce dernier qui est toujours en avance quand il s'agit de récompenser ses agents mais qui n'hésite pas à freiner les avantages qui sont consentis aux agents des ministères voisins ! J'espère que dans quelques années un taux identique sera retenu pour les secrétaires administratifs en chef de votre ministère.

L'exercice des obligations militaires appelle trois observations satisfaisantes.

En premier lieu, les centres de formation prémilitaire fonctionnent correctement et à pleine capacité.

En deuxième lieu, vous souhaitez que les jeunes suivent la préparation militaire dans le régiment où ils effectueront leur service et où ils seront affectés ensuite comme réservistes. C'est une excellente formule et je souhaite qu'elle soit poursuivie.

En troisième lieu, je note avec satisfaction que le pourcentage de réservistes ayant répondu aux convocations est élevé et qu'il est du même ordre pour les hommes du rang, les sous-officiers et les officiers. Voilà qui semble prouver, quoi que l'on puisse dire ici ou là, que le binôme armée-nation fonctionne parfaitement.

Pour ce qui est du nombre de jeunes gens qui effectuent leur service militaire, je souhaite que l'on en finisse avec les querelles de chiffres.

D'après vos chiffres, monsieur le ministre, sur lesquels nous travaillons exclusivement, 25 p. 100 des jeunes gens ne sont pas incorporés. Il y a effectivement 17,4 p. 100 de dispensés — les chiffres sont constants — et 7,4 p. 100 d'exemptés. Mais s'y ajoutent 5 à 6 p. 100 de jeunes qui ne font pas véritablement leur service militaire.

En effet, on ne peut pas considérer que quelqu'un qui est réformé ou libéré par anticipation dans les deux mois qui suivent son incorporation a effectué son service militaire.

A cet égard, les pourcentages sont constants : 5,8 p. 100 en 1975 ; 6,3 p. 100 en 1976 ; 5,8 p. 100 en 1977 et environ 5,4 p. 100 en 1978. Ce sont vos propres chiffres. On peut donc estimer que 30 p. 100 environ des jeunes n'effectuent pas leur service militaire.

Cela pose effectivement un problème. Le général de Gaulle disait que, par nature, l'armée française est réfractaire à tout changement et qu'elle redoute d'instinct tout ce qui tend à la modifier. Peut-être faudrait-il cependant réfléchir sérieusement à ce problème.

Prenons le cas des médecins appelés. Nous en recrutons actuellement 1 800, alors que 3 500 se présentent. Dans quelques années, nos besoins seront toujours de 1 800, mais nous aurons alors 6 000 candidats. Là aussi, un problème se pose.

Notre collègue M. Lancien, qui étudie actuellement les modalités d'exercice du service militaire, pourra, je pense, nous apporter dans quelque temps des informations et nous proposer des solutions cohérentes.

En ce qui concerne l'entretien programmé, le projet de budget pour 1980 est marqué par un nouvel effort en faveur de l'armée de terre, dont les autorisations de programme progressent de 16,5 p. 100, ce qui est tout à fait logique. Notons que l'armée de terre a mis en place son système Sigma — système intégré de gestion du matériel.

Quant à l'armée de l'air, ses crédits en autorisations de programme ne progressent pas, puisque, en francs courants, ils sont identiques à ceux de 1979. Cela est dû aux efforts particuliers qu'elle a accomplis pour assurer, par des mesures d'ordre opérationnel ou d'ordre technique, un meilleur entretien de ses matériels.

Enfin, l'entretien programmé de la marine peut nous causer quelques inquiétudes. Les autorisations de programme, comme les crédits de paiement, progressent de 12,2 p. 100. Cela sera peut-être insuffisant, pour deux raisons : d'une part, 40 p. 100 des bâtiments ont déjà atteint leur limite d'âge et 31 p. 100 sont déjà à la moitié de leur durée prévue d'utilisation ; d'autre part, l'augmentation du nombre des équipages qui servent sur un même bateau, c'est-à-dire l'augmentation des temps de navigation des bâtiments, entraînera une usure plus rapide et nécessitera un accroissement des crédits d'entretien programmé supérieur à celui qui est prévu pour 1980. Mais je suppose, monsieur le ministre, que vous l'avez envisagé pour les budgets futurs.

Trois problèmes subsistent à propos du titre III.

Le premier problème est celui des retraités militaires. Vous connaissez bien ce dossier, monsieur le ministre, puisque, sous la conduite de votre ministère, un rapport a été déposé en 1976. Il est nécessaire « d'amorcer la pompe ». Il n'est pas admissible qu'un sous-officier retraité qui a commandé au feu, qui est titulaire de la Légion d'honneur ou qui a été nommé officier à titre temporaire ou définitif, ne soit pas classé en échelle IV.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Pierre Bechter, rapporteur pour avis. Le programme de Blois prévoit de lutter contre les inégalités. Il ne s'agit pas de donner des droits nouveaux mais — et vous en êtes d'accord, monsieur le ministre...

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Il s'agit de rendre justice.

M. Jean-Pierre Bechter, rapporteur pour avis. ... de rendre justice.

Cela, nous vous le demandons, monsieur le ministre, parce que c'est indispensable pour le moral des retraités militaires.

L'attribution de la pension au taux du grade débouche sur des paradoxes pour le moins surprenants. Ainsi, un objeteur de conscience victime d'un accident de voiture en regagnant au petit matin la forêt dans laquelle il travaille perçoit la

même pension, au taux de grade, qu'un sous-officier blessé dans des combats, qui aura pris sa retraite avant 1964. Cela, les retraités militaires ne peuvent le comprendre.

Il reste à résoudre aussi le problème des veuves d'avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une pension de réversion. Elles sont peu nombreuses — à peine 4 000 — et satisfaire leur revendication ne coûterait pas cher. Vous affirmez vous-même, monsieur le ministre, que vous pouvez le faire à l'intérieur des crédits de votre ministère. Sachez que nous vous appuierons. Nous souhaitons que le Premier ministre et le ministre des finances acceptent au moins cette mesure ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Je souhaiterais que vous repreniez le dialogue avec les retraités militaires afin de poursuivre l'examen du contentieux qui existe encore avec eux. Ne pourriez-vous envisager l'élaboration d'un échéancier et ne serait-il pas possible de commencer à leur donner satisfaction dès cette année ?

Le deuxième problème concerne les carburants. La dotation budgétaire progresse de 22,4 p. 100 en 1980. J'espère que ce sera suffisant. Je rappelle que la hausse de 16,5 p. 100 prévue pour cette année semble, malheureusement, insuffisante et que des conséquences en découlent, notamment pour l'entraînement des forces. Ainsi, l'armée de l'air effectuera cette année 440 000 heures de vol, contre 445 000 en 1975 et 609 000 en 1964.

Le problème est préoccupant, monsieur le ministre. J'espère que vous parviendrez à le résoudre. L'entraînement des forces pose bien entendu un problème.

L'armée de terre considère qu'elle atteindra les objectifs de la loi de programmation militaire, non pas en 1979, mais en 1981 ou en 1982 pour les sorties avec matériel organique.

La marine, quant à elle, pense pouvoir atteindre ses objectifs en 1982.

Mais, bien entendu, étant donné l'évolution du prix des carburants, tout cela ne peut que se faire qu'au détriment des stocks de crise ou des stocks de guerre dont on ignore l'état actuel ou le niveau.

En conclusion, monsieur le ministre, j'appellerai votre attention sur deux problèmes.

Je souhaite d'abord que cette loi de programmation militaire, qui a été bénéfique pour les armées depuis 1976, soit suivie d'une autre loi de programmation et que les parlementaires, ou du moins les rapporteurs des assemblées, soient associés, si possible, aux réflexions qui sont sans doute déjà engagées dans votre ministère. Cette loi de programmation militaire, que vous conduisez à bien, est une bonne chose pour les armées, qui, sans elle, n'auraient pas atteint le niveau d'activité et la situation qu'elles connaissent actuellement.

Je souhaite, ensuite, que vous puissiez ouvrir la porte aux retraités militaires, leur tendre la main et remédier à leurs difficultés.

Cela étant, la commission de la défense et des forces armées a répondu à votre appel et elle a adopté les crédits du titre III de votre projet de budget pour 1980. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Mauger, rapporteur pour avis de la commission de la défense et des forces armées, pour la section commune et pour le budget annexe du service des essences.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, le budget de la section commune, que j'ai l'honneur de rapporter devant vous, groupe diverses sections dont la délégation générale pour l'armement, le service de santé, le S.D.E.C., le service d'information et des relations publiques des armées, les crédits nucléaires et enfin le budget annexe des essences.

Il est à noter que, pour le budget 1980, cette section commune qui représente plus du quart des crédits de la défense, est en augmentation de 13,91 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Cela dit, je vais prendre les uns après les autres les différents départements, qui figurent dans la section commune, en appelant simplement l'attention sur les points plus particulièrement dignes d'intérêt.

En ce qui concerne la délégation générale pour l'armement, je signale que le statut des ingénieurs des études et techniques de l'armement est sur le point d'être résolu ; le texte est maintenant soumis au Conseil d'Etat. Quant aux revendications des différentes catégories de personnel, les principales demandes sont formulées par les secrétaires administratifs des services extérieurs, pour lesquels il a été décidé en 1979 de transformer trente-neuf postes de secrétaire administratif et de chef de section en postes de secrétaire administratif en chef, quarante postes étant proposés pour 1980.

Pour ce qui est des ouvriers, leur principale revendication concernait le rétablissement des décrets de 1951 et de 1967 ; ils ont obtenu satisfaction. Mais les syndicats, que nous avons reçus, nous ont fait savoir qu'ils souhaitent la suppression de la clause restrictive qui figure dans la nouvelle réglementation et qui prévoit que l'évolution des salaires ne doit pas dépasser, pour chaque année d'application, l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'I.N.S.E.E. constaté pour la même période et augmenté simplement de 1 p. 100. Les syndicats souhaitent revenir à ce qui était en vigueur antérieurement, c'est-à-dire l'alignement sur la convention collective de la métallurgie.

Pour les services de santé, les problèmes les plus importants concernent le recrutement, le statut des infirmières, la plus grande féminisation du corps des médecins et les appelés.

Pour le recrutement, nous devons constater que le programme n'est pas respecté, car il était prévu dans la loi de programmation de recruter 500 militaires et 1 000 civils. Or, actuellement, il n'a été recruté que 740 personnes, dont 165 infirmières et spécialistes militaires, 85 aides-soignantes militaires et 490 civils. Il conviendrait donc qu'un effort important soit accompli dans ce domaine.

Le statut des infirmières est en voie d'élaboration et devrait donner satisfaction aux intéressées.

En revanche, la plus grande féminisation du corps des médecins pose un véritable problème qu'il va falloir résoudre de toute urgence. En effet, s'il est intéressant de recruter chaque année 15 p. 100 de médecins du sexe féminin dans le service de santé des armées, les jeunes femmes ainsi recrutées sont très souvent mariées et ne peuvent suivre leurs maris dans les garnisons où ils sont affectés car pour chaque garnison il n'y a qu'un seul médecin. Ainsi se trouve séparé un jeune ménage, la jeune femme ne pouvant même pas offrir sa démission, puisque le règlement des armées ou plutôt le statut des médecins, pharmaciens et dentistes, prévoit que l'on ne peut démissionner qu'après avoir accompli au moins dix ans de service après sa sortie de l'école. Il faudrait donc, comme je l'indique dans mon rapport écrit, que, sans tarder, on modifie ce statut pour le rapprocher du statut des fonctionnaires civils, qui prévoit une mise en disponibilité, par période de deux ans avec une limite de dix ans. Si une telle décision n'est pas prise rapidement, le service de santé affrontera d'énormes difficultés ; car s'il ne peut accepter des démissions en raison du statut, il ne saurait moralement les refuser en raison de la valeur de leur motif.

Pour les appelés, le problème n'est pas mince, mais il doit être réglé rapidement comme l'a dit mon collègue M. Bechter. De quoi s'agit-il ? Le service de santé n'a besoin que d'environ 1 800 médecins appelés par an. Or le contingent a fourni 3 000 médecins en 1978 ; ils seront 4 000 en 1984 et 6 000 en 1985. Que faire de tous ces médecins pour lesquels il n'y a pas d'emploi ?

Le Parlement, sur proposition du Gouvernement, a voté une disposition qui leur impose de faire seize mois ; l'armée prévoit actuellement de les libérer à quatorze mois, car il ne peut être question d'envoyer ces médecins dans des corps de troupe pour leur faire effectuer le service militaire comme les autres. La commission de la défense nationale, consciente de l'importance de ce problème, voudrait être informée de la décision que vous prendrez, monsieur le ministre, car la question que j'avais posée n'a pas reçu de réponse très claire. La commission pense que vraisemblablement, dans une période transitoire, il faudrait sup-

primer provisoirement l'obligation de seize mois et appliquer aux médecins le règlement général qui prévoit le service militaire à douze mois. Et, dans quelques années, lorsque les tranches d'âge seront moins importantes, en pourrait appliquer de nouveau l'obligation de seize mois.

De toute façon, la commission de la défense nationale demande avec insistance à être tenue au courant des décisions qui seront prises à ce sujet.

Enfin, en ce qui concerne l'implantation du service de santé, la décision de créer des centres médicaux de garnison nous semble tout à fait valable, et nous l'approuvons entièrement.

En ce qui concerne le S. D. E. C. E., le rapporteur que je suis s'est félicité de voir que les remarques qu'il avait faites l'an dernier sur le statut spécial des personnels civils avaient porté leurs fruits. Mais il reste un problème : celui des gardes. Le S. D. E. C. E. n'a bénéficié, depuis 1975, d'aucune création d'emploi. Or la nécessité d'une amélioration constante de la sécurité et l'accroissement prévisible des charges de gardiennage conduisent à envisager une augmentation des effectifs. Il faudrait, à notre avis, pouvoir créer 200 postes environ.

Venons-en maintenant au service d'information et des relations publiques des armées. C'est un service qui remplit parfaitement sa tâche et auquel on ne peut adresser que des félicitations. Nous pensons, en effet, qu'il est essentiel, pour que l'armée conserve une bonne image dans l'esprit du public, que ses actions soient parfaitement connues. C'est le rôle que remplit le service d'information des armées. Il le fait parfaitement et la commission de la défense nationale tient à lui en donner acte.

Je traiterai maintenant des crédits nucléaires, force nationale stratégique et arme nationale tactique. Bien que l'on nous ait assuré que les crédits affectés au nucléaire dans le budget de la défense n'étaient pas en régression mais en progression, nous sommes obligés, monsieur le ministre, d'appeler votre attention sur plusieurs points.

Dans les crédits du titre V prévus pour le C. E. A., il y a pour environ 50 p. 100 de crédits de fonctionnement. De plus, les crédits du titre V affectés au maintien en condition opérationnelle des armes baissent en pourcentage depuis 1977, puisqu'ils sont passés de 5,5 p. 100 à 3,5 p. 100 en 1979. Même chose pour les autorisations de programme de la D. A. M. qui passent de 6,6 p. 100 en 1978 à 6,01 p. 100 en 1980. Enfin, les pourcentages des autorisations de programme nucléaire dans le titre V passent de 33,68 p. 100 en 1976 à 25,19 p. 100 en 1980. Certes, me direz-vous, il ne s'agit que des autorisations de programme et les crédits n'ont un sens que s'ils correspondent au déroulement concret des programmes ; or les programmes en cours ne causent pas de soucis. Mais il ne faudrait pas continuer dans cette direction car les autorisations de programme offrent en fin de compte la possibilité de mettre en chantier des armes et, si l'on ne commence pas leur réalisation, on ne la finira jamais.

Dans l'état actuel des choses, il semble bien qu'il faudrait donner des successeurs au sixième S. N. L. E. Car, comme je le fais remarquer dans mon rapport écrit, la transformation du plateau d'Albion de S2 en S3 n'a peut-être pas été la meilleure des solutions pour assurer notre défense, étant donné l'évolution des armes ennemies. En revanche, pour l'instant et pendant sans doute encore de nombreuses années, les sous-marins jouiront d'une grande sécurité.

Le problème le plus important actuellement est, semble-t-il, le choix des futurs systèmes. Comme nous l'a dit le général Mery, c'est dans les deux ans qui viennent que nous aurons à opérer un choix sur les armes futures, celles qui seront opérationnelles à la fin de ce siècle. Il faut donc que, dès maintenant, nous prenions des dispositions pour lancer ces programmes d'armement. Sur ce point, la commission de la défense nationale estime nécessaire d'être tenue au courant des décisions qui seront prises. Aussi a-t-elle décidé de nommer un rapporteur d'information sur les problèmes nucléaires, qui la tiendra au courant de ses enquêtes et des conclusions qu'il faudra en tirer.

Je veux maintenant, monsieur le ministre, appeler votre attention sur un tout autre point. Le 7 novembre 1978, vous nous déclariez : « J'ai lancé un programme de travail visant à l'élaboration et à la maintenance d'un instrument d'analyse et de simulation de l'impact des dépenses militaires sur l'écono-

mie à court et à moyen terme. A cet égard, je ne voudrais pas faire des promesses à la légère ; mais j'espère être en mesure de vous donner aussi rapidement que possible des éléments d'information sur cette intéressante question. »

Le Parlement est très intéressé par ce problème de l'impact des dépenses militaires sur l'économie de la nation. Aussi attendait-il avec impatience votre rapport. Mais je dois dire que le document qui nous a été adressé ne nous a pas convaincus, car il reste dans des généralités, ne donne aucune précision et donc ne correspond pas à notre attente. Nous aimerions, monsieur le ministre, que vous donniez des instructions afin que l'on veuille bien établir un véritable rapport qui nous éclaire effectivement sur l'impact des dépenses militaires dans l'économie de la France, car cela est de première importance pour notre jugement.

Avant de terminer cette courte intervention, j'évoquerai brièvement le budget annexe des essences.

Ce qui nous frappe dans ce dernier, ce sont les prévisions, qui ne semblent pas du tout correspondre à la situation réelle du coût des carburants, comme le rappelait tout à l'heure mon collègue M. Bechter. Cela nous conduit à nous demander comment les missions qui sont imposées aux diverses armes — marine, air et terre — pourront bien être remplies si les crédits destinés aux carburants ne permettent pas d'acheter le volume de carburant nécessaire à l'accomplissement de ces missions, car c'est bien le cas qui va se présenter si l'on en croit les renseignements qui nous ont été fournis. L'année dernière, vous aviez prévu que l'hectolitre d'essence auto reviendrait à 249,68 francs. Or, dès le 1^{er} août de cette année, le prix de l'hectolitre d'essence était à 256,55 francs. Même chose pour le gazole, qui était prévu à 153,35 francs, et qui, au mois d'août, était déjà à 176,26 francs. Quant au carburéacteur il était prévu à 89,35 francs et il était à 100,81 francs en août 1979. Comment donc les marins pourront-ils faire leurs 100 jours de mer, les militaires assurer leurs 440 000 heures de vol et les régiments de l'armée de terre accomplir toutes leurs sorties ? Il semble qu'il en sera de même pour 1980, car je constate que le coût de l'essence auto est prévu à 267,5 francs, celui du gazole à 187,51 francs et celui du carburéacteur à 112,26 francs.

Comme on nous annonce déjà un doublement du prix du pétrole pour 1980, nous sommes en droit de penser que les estimations qui sont faites sont très sous-évaluées et qu'il conviendrait de revoir cette question. De plus, il serait important qu'en fonction des missions qui sont imposées aux trois armes, on nous dise à quel volume de carburant correspondent ces missions. Car, pour nous, le problème est moins une évaluation de crédits financiers qu'une évaluation en volume des besoins en carburant. Cela nous éclairerait bien davantage et nous permettrait de mieux contrôler l'action de la défense.

En ce qui concerne les personnels, il existe au service des essences un certain nombre d'ingénieurs. Nous pensions qu'ils étaient destinés aux études et aux recherches. Or nous constatons que les crédits affectés aux études et recherches sont de plus en plus faibles et vont être bientôt réduits à zéro.

Or, dans l'état actuel des choses, il y aurait intérêt à demander aux ingénieurs du service des essences de se pencher beaucoup plus sur des problèmes de recherches et d'études que sur des travaux administratifs afin de trouver des procédés permettant d'économiser les carburants et des lubrifiants nouveaux qui réduiraient la consommation d'huile, grâce à un espacement des vidanges, par exemple.

Actuellement, les ingénieurs sont chargés de tester les produits qui leur viennent de l'extérieur ; ils seraient plus utiles s'ils mettaient au point eux-mêmes des procédés nouveaux.

Telles sont, mesdames, messieurs, les réflexions que je tenais à présenter au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur les crédits affectés à la section commune. Sous réserve de ces observations, la commission vous propose d'adopter les crédits de la section commune et du budget annexe des essences. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Bouvard, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section Air.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Rapportant pour la deuxième année consécutive les crédits de l'armée de l'air, je suis heureux, monsieur le ministre, de pouvoir déclarer que le budget pour 1980 apparaît comme un très bon budget, ainsi que l'ont d'ailleurs excellemment fait remarquer avant moi MM. Cressard et Cabanel. Ce budget doit normalement permettre le développement sans heurt des programmes en cours.

Il me paraît remarquable qu'en cette année difficile l'Etat consente un effort évident pour que notre armée de l'air continue d'être à même de remplir pleinement ses missions dans l'immédiat et à l'avenir. C'est reconnaître le rôle fondamental, essentiel, qu'elle joue au sein de notre défense.

C'est également, me semble-t-il, reconnaître la qualité de la gestion et sanctionner de façon positive le degré de qualification des hommes et des matériels.

Le rapporteur que je suis s'est à nouveau rendu dans les unités. Il a procédé à un certain nombre d'échanges avec les responsables à différents niveaux. Il a pu se rendre compte à quel point demeure vivace l'esprit qui caractérise l'armée de l'air. Il salue les efforts réalisés par les personnels pour s'adapter aux conditions économiques nouvelles et pour s'intégrer dans la nation en faisant mieux connaître leur mission aux citoyens français.

Sur un total de 88 602 millions de francs prévus en 1980 pour la défense, le budget de l'armée de l'air s'élève à 18 544 millions de francs, soit 20,93 p. 100. La part de l'armée de l'air est en augmentation pour la quatrième année consécutive et son budget progresse de 17,5 p. 100 par rapport à 1979, contre 14,9 p. 100 pour l'ensemble des armées.

Sur ce total de 18 544 millions de francs, le titre III s'élève à 8 489 millions de francs, soit 45,78 p. 100, et le titre V atteint 10 055 millions de francs, soit 54,22 p. 100.

Le titre V connaît une augmentation remarquable par rapport à 1979 : de 25,1 p. 100 pour les crédits de paiement et de 34,7 p. 100 pour les autorisations de programme — pour un total de 15 489 millions de francs. Ce chiffre devrait permettre le financement dans des conditions satisfaisantes des programmes de soutien qui assurent aux forces un armement et un environnement cohérents avec les capacités des moyens de combat.

Pour ce qui est du titre III, j'insisterai, d'une part, sur l'activité aérienne et, d'autre part, sur les personnels.

L'objectif prioritaire, toujours respecté jusqu'à présent, est d'assurer à chaque pilote de combat un minimum de quinze heures de vol par mois. Pour parvenir à un tel résultat, diverses mesures ont été prises : gestion rigoureuse des heures de vol ; utilisation intensive des simulateurs ; économie dans le domaine de l'entretien programmé des matériels. Ces mesures ont été maintenues, voire étendues, notamment en ce qui concerne l'allongement des cycles de maintenance, autorisé par l'excellente fiabilité des matériels et la diminution des réparations confiées à l'industrie.

J'insiste sur le fait que, pour la troisième année consécutive, les crédits de paiement consacrés par l'armée de l'air à l'entretien programmé des matériels restent stables en francs courants, voire en légère baisse — 1 011 millions de francs en 1978, 1 015 millions en 1979 et 1 000 millions en 1980 — pour une activité aérienne de même importance selon les prévisions.

Mais le nombre d'heures de vol est également tributaire du prix des carburants opérationnels. De ce point de vue, une hausse de 21,8 p. 100 est prévue par rapport à 1979. Afin de maintenir le programme de vol, les nouvelles hausses doivent se révéler conformes aux prévisions actuelles. Rien n'est moins certain, comme vient de le souligner M. Mauger. L'activité aérienne de notre armée de l'air risque donc d'être perturbée. En effet, il n'est pas concevable que le nombre d'heures de vol soit inférieur à 430 000 sans remettre en cause la capacité opérationnelle des forces et la sécurité des vols.

Pour ce qui est des personnels, les effectifs font preuve d'une très grande stabilité et comptent toujours quelque 100 000 hommes qui se répartissent en 7 350 officiers, 44 970 sous-officiers et 48 300 hommes du rang. Les officiers et les sous-officiers représentant 52 p. 100 des effectifs de l'armée de l'air, celle-ci est d'une très grande technicité, comme il se doit.

Notons d'abord qu'un effort important a été consenti pour inciter les officiers appartenant aux catégories excédentaires à partir. De ce fait, le recrutement devrait revenir au niveau normal de 420 hommes environ par an.

Pour les sous-officiers, le ralentissement des départs volontaires avant la limite d'âge enregistré à partir de 1976, et qui posait un problème très important, s'est sensiblement atténué. De ce fait, l'avancement a pu reprendre dans des conditions normales.

La constitution du corps des majors s'est poursuivie : 281 postes seront créés en 1980 sur un total de 1 322 majors. En revanche, le rapporteur regrette que 0,5 p. 100 seulement de droits budgétaires en échelle 4 aient été ouverts cette année contre 1 p. 100 l'an dernier. De ce fait, 51,5 p. 100 seulement des spécialistes brevetés auront accès à cette échelle. Ainsi le chiffre optimum souhaité de 60 p. 100 paraît bien lointain !

Il convient de signaler que l'armée de l'air a entrepris de confier à des engagés pendant une courte durée des tâches ne requérant pas une haute qualification technique : une tranche de 1191 caporaux-chefs brevetés BE 1 sera créée en 1980 par suite de la suppression de 1 080 postes de sergent d'active et de 111 postes de soldat du contingent. Désormais, 4 500 soldats du contingent reçoivent un entraînement physique particulièrement dynamique et participent à la protection des bases aériennes et aucun appelé ne sert plus désormais dans les messes des officiers.

Pour ce qui est des mesures catégorielles, leur incidence budgétaire est très faible puisqu'elle s'élève seulement à 12 millions de francs.

Le titre V, je le rappelle, est en très nette augmentation pour la troisième année consécutive. En effet, les autorisations de programme ont augmenté de 43 p. 100 entre 1977 et 1978, de 23 p. 100 entre 1978 et 1979 et de 35 p. 100 entre 1979 et 1980, pour atteindre le chiffre de 15 489 millions, ce qui démontre l'importance accordée au renforcement de notre capacité dans l'avenir immédiat.

Les augmentations des autorisations de programme les plus marquées sont, par chapitre, de 35 p. 100 pour les études, les recherches et les prototypes, de 22 p. 100 pour les investissements techniques industriels, de 28 p. 100 pour les armements et les munitions, de 41 p. 100 pour les matériels aériens, de 32 p. 100 pour l'infrastructure.

En matière d'études, les efforts, qui représentent 51,8 p. 100 des autorisations de programme, portent essentiellement sur le développement du Mirage 2000 dans sa version défense aérienne ainsi que sur son adaptation à l'A.S.M.P. — air-sol moyenne portée. Les ressources affectées aux études en amont de développement servent à financer les premières réflexions sur l'avion de combat de 1990 et les études de faisabilité de l'engin sol-air de très courte portée.

Pour l'infrastructure, les efforts consentis pour la protection de l'infrastructure technico-opérationnelle se poursuivent. Deux cent abris bétonnés ont déjà été construits et trente seront mis en chantier en 1980.

Dans le domaine de l'armement et des munitions, les nouveaux engins Matra super 530 qui valorisent considérablement le Mirage F1 seront commandés ainsi que cinquante-six bitubes de vingt millimètres pour l'équipement de cinq bases aériennes. La mise à niveau des stocks de munitions de combat et l'acquisition de munitions nouvelles seront poursuivies.

La plupart des programmes majeurs sont réalisés de façon satisfaisante, ce dont on peut se réjouir. Vingt-deux Mirage 2000 sont inscrits au budget de 1980, contre vingt selon les prévisions, ce qui réduira à quatorze appareils le retard cumulé. Vingt-trois Mirage F1 seront commandés et vingt-quatre seront livrés en 1980. Dix-sept Jaguar seront livrés, ce qui porte à soixante-quinze sur quatre-vingt-quatre le nombre des livraisons effectuées. Vingt-deux Alpha Jet seront commandés, tandis que trente-trois seront livrés. Huit avions de transport C 160 seront commandés, ce qui porte à vingt le nombre des commandes depuis la relance de la chaîne Transall en 1978.

L'effort consenti pour les moyens de défense anti-aériens se poursuit. Quatre nouvelles sections Crotale seront commandées en 1980, quatre seront livrées et cinquante-six nouvelles batteries de vingt millimètres seront commandées en 1980 sur un total de cent soixante.

Ainsi, mis à part le décalage du programme relatif aux Mirage 2000 et un certain retard enregistré dans les domaines de l'infrastructure et des munitions, le projet de budget pour 1980 permettra de réaliser les programmes de matériels aériens prévus par la loi.

Avant de conclure, je tiens à appeler l'attention du Gouvernement et de la représentation nationale sur deux points critiques.

Le premier concerne le remplacement à terme du Mirage IV, qui est porteur de l'arme atomique, particulièrement vulnérable sur le plan de la détection en vol. Il est essentiel de se pencher avec le plus grand soin sur les problèmes de modernisation et de renforcement de la troisième composante de la force de dissuasion française.

M. René Tomasini, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. Très bien!

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Le second a trait à la capacité de notre aviation militaire de transport de répondre aux besoins d'intervention de nos forces sur les terrains extérieurs qui sont parfois éloignés. Le rapporteur persiste à croire que la relance du programme Transall, pour intéressant qu'il soit, ne saurait remplacer l'acquisition par la France de quelques gros porteurs à réaction et à long rayon d'action.

Je tiens à rendre hommage au ministre et au chef de l'armée de l'air en soulignant le remarquable souci de continuité dont a fait preuve cette armée depuis de nombreuses années, qu'il s'agisse du maintien de l'activité opérationnelle, de l'amélioration de la protection de ses installations, de l'utilisation plus rationnelle du contingent et surtout du développement de ses programmes futurs.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'émettre un avis très favorable à l'adoption du projet de budget, section Air, pour 1980. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Bozzi, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section Forces terrestres.

M. Jean Bozzi, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, m'insérant dans une longue succession de rapporteurs heureux, je suis content, d'entrée de jeu, de rapporter un avis favorable au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Quand je parle de la commission, j'entends la majorité de ses membres, mais je n'aurai garde d'oublier la contribution active et aussi positive que les membres de l'opposition ont apportée au débat.

Cependant, la commission a cru devoir assortir son avis du vote de trois recommandations relatives à des domaines dont la situation n'est pas entièrement satisfaisante ni pour le présent ni pour le moyen terme. Il s'agit de l'entretien d'un vaste patrimoine immobilier dont trop d'éléments sont vétustes, de la défense anti-aérienne rapprochée des unités, des stocks de carburants et de pièces de rechange. Ces problèmes ont notamment été évoqués par M. Bechter.

Nous retrouverons en alternance les éléments de satisfaction et les motifs de préoccupation en parcourant au pas de charge — j'en prends l'engagement — les titres III et V du budget des forces terrestres.

Ce budget, qui s'élève à 24 378 millions représente 30,97 p. 100 du budget de la défense et est globalement satisfaisant, encore que la part qui lui revient dans le budget de la défense n'atteigne pas, à un demi-point près, celle qu'il aurait dû recevoir en vertu d'une stricte application de la loi de programmation.

Sans verser dans le fétichisme des échéanciers dont la valeur n'est qu'indicative, on peut regretter que la légère dérive des

réalités budgétaires par rapport aux prévisions initiales se traduise, au niveau du commandement, par une gêne certaine dans la gestion quotidienne.

La part du titre III, avec ses 15 274 millions de crédits de paiement, diminue par rapport à celle du titre V. Nous nous en félicitons car cela traduit la pression, effectuée à bon escient, sur les dépenses ordinaires et la poursuite de la déflation des effectifs. L'une et l'autre correspondent d'ailleurs aux vœux de la commission.

Ce titre reflète pleinement la volonté du ministre et du haut commandement de privilégier les dépenses concourant, d'une part, à l'accroissement continu de la capacité opérationnelle des unités et, d'autre part, à l'amélioration notable des conditions de vie et de travail de celles-ci.

Parmi les nombreuses mesures catégorielles dont vous trouverez le détail dans mon rapport écrit, la commission a particulièrement apprécié la majoration trop longtemps attendue de l'indemnité de séjour payée aux personnels du contingent servant en Allemagne, la mise en œuvre de la première tranche d'un véritable plan de revalorisation des conditions de vie des personnels. Je crois pouvoir révéler que ce plan a été décidé au plus haut niveau de l'Etat. Je m'en félicite car il s'agit d'une politique que la commission appelle de ses vœux depuis plusieurs années. Elle a aussi enregistré avec satisfaction l'augmentation notable des dépenses d'informatique, qui est significative d'un certain état d'esprit du ministre et du haut commandement, et surtout la perspective d'un accroissement des activités proprement militaires. L'emploi du mot « perspective » est empreint d'un certain scepticisme si l'on se réfère aux pratiques de l'année écoulée, comme l'a fait M. Bechter.

En effet, en 1979, les charges exceptionnelles auxquelles l'armée de terre a dû faire face l'ont empêchée d'atteindre les 49 jours de sortie hors garnison avec les matériels organiques que devaient permettre les dotations budgétaires. Il ne sera possible, en 1980, de gagner une journée supplémentaire d'activité sans deux conditions : si les carburants ne subissent pas une majoration supérieure à celle qui a été prévue — largement, j'en conviens — par le ministre et ses services et si de nouvelles charges exceptionnelles n'obèrent pas le déroulement du programme envisagé.

Ces deux conditions suscitent un certain scepticisme. C'est pourquoi, constatant, à la suite d'une réflexion du rapporteur, que les charges exceptionnelles pèsent bien plus sur l'armée de terre que sur les autres, la commission souhaiterait que soient désormais remboursées intégralement à cette armée les dépenses qu'elle effectue dans l'accomplissement de missions exceptionnelles, dans la mesure — il faut se garder de formuler des propositions démagogiques — où celles-ci, par leur nature comme par les conditions particulières de leur exécution, ne peuvent être assimilées à l'entraînement normal des unités qui doit rester à la charge de l'armée.

La commission a, par ailleurs, émis la crainte que l'insuffisance relative des autorisations de programme concernant l'entretien programmé des matériels — l'équité me commande toutefois de reconnaître que leur évolution est notable — ne place un jour les responsables devant des difficultés sérieuses lorsqu'ils devront reconstituer les stocks de pièces de rechange.

Elle a enfin regretté que les crédits proposés pour l'entretien des immeubles, bien qu'en progrès sensible, eux aussi, ne puissent suffire à rattraper substantiellement le grave retard pris en ce domaine depuis de longues années.

Deux chiffres mesurent son insatisfaction : alors que les services du génie devraient pouvoir disposer annuellement de 22 francs par mètre carré pour l'entretien correct des bâtiments, ils n'auront cette année, en dépit des progrès réalisés, que 14 francs. Nous sommes loin du compte ! Dès lors, n'auriez-vous pas intérêt, monsieur le ministre, à vous séparer, selon la technique des échanges compensés qui a fait ses preuves, de tous les immeubles et casernements dont nous n'avez pas absolument besoin ? La commission serait heureuse de connaître votre position de principe sur ce point.

J'en viens maintenant au titre V. Les rubriques qui figurent sous ce titre ont été examinées en détail lors d'un récent et grand débat sur l'actualisation de la loi de programmation ; je ne m'attarderai donc pas sur ce sujet.

Toutefois, je rappelle, après M. Cabanel, que la commission s'est déclarée globalement satisfaite par ce titre. En effet, avec 13 595 millions d'autorisations de programme — que je cite d'abord parce que ce point me paraît être le plus important — et 9 103 millions de crédits de paiement, le titre est en progression nette par rapport à 1979.

Persuadée qu'un effort constant d'innovation est nécessaire à l'efficacité future de notre appareil militaire, la commission a particulièrement apprécié l'augmentation sensible des crédits d'études et noté que celles en cours portent notamment sur des matériels dont la mise au point rapide doit permettre à l'armée de terre d'accroître sensiblement son potentiel de combat qui est déjà important. Il s'agit en particulier, pour le moyen terme, de l'engin principal de combat qui doit succéder à l'AMX 30 dont la carrière a été glorieuse, de l'hélicoptère antichar de conception franco-allemande, de l'engin sol-air à très courte portée — une des marottes de la commission — de la troisième génération de missiles antichars et du système qui succédera au système d'armes Pluton.

Pour 1980 se poursuivront la construction et la livraison, à des cadences variables selon les cas, de véhicules blindés aux usages divers dont vous trouverez l'énumération assez longue et précise dans mon rapport écrit ; du canon de 155 à grande capacité de tir dont la munition, qui est enfin mise au point, a permis depuis peu son expérimentation par les unités ; du fusil F.A.M.A.S. qui commence à équiper certaines unités d'élite ainsi que les personnels des écoles militaires.

La commission a constaté, en les regrettant, sans toutefois en faire le moindre grief au ministre ou au commandement, des retards dans la fourniture de certains matériels ou munitions, qui résultent le plus souvent de difficultés technologiques mais aussi parfois d'insuffisances budgétaires.

Elle s'est inquiétée de nouveau : d'une part, de la capacité actuelle de notre cavalerie légère à mener, le cas échéant, à chances égales, la bataille de l'avant face à un adversaire doté d'engins modernes ; d'autre part, du trou, selon une expression familière, qui existe, dans notre dispositif de défense anti-aérienne, entre le missile Roland et le canon de 20 millimètres, trou qui paraît encore plus préoccupant depuis la cessation de la fabrication du trop coûteux V. A. D. A. R.

Cette constatation a conduit la commission à se confirmer dans la conviction, unanime, semble-t-il, que maintenir la dissuasion à un haut niveau de crédibilité par des progrès technologiques constants et poursuivre rigoureusement une politique d'indépendance nationale demeure, pour la France, une exigence vitale. Mais elle s'est demandée, sans toutefois se hasarder à formuler une réponse nette, s'il ne serait pas nécessaire un jour soit de différencier les missions assignées aux forces conventionnelles, toutes les grandes unités n'étant pas automatiquement dotées de matériels de pointe, certaines seulement étant, par un choix délibéré, équipées en matériels d'une plus grande rusticité, avec le risque de recréer la D. O. T., de bien sinistre mémoire, n'est-il pas vrai, monsieur le président Bigeard ? soit, cette formule aurait ma préférence, de réduire encore les dépenses d'environnement bien que beaucoup ait été fait dans ce domaine, voire de réduire avec prudence les effectifs — la suggestion en a été faite lors de cette assemblée par des voies autorisées — pour consacrer aux armements les crédits ainsi libérés.

Eu ce qui concerne les infrastructures opérationnelles et de stationnement, je souhaite que la situation des casernements situés en République fédérale d'Allemagne soit redressée rapidement, soit en engageant seuls un effort national qui devrait alors être massif, soit en recourant à une contribution, juridiquement concevable, de la République fédérale, ainsi que le souhaitent tant le Gouvernement que la commission.

Quant à l'extension des grands camps, la commission a confirmé la position exempte de démagogie qu'elle avait adoptée l'an dernier. Vous devez, monsieur le ministre, poursuivre, en dépit des difficultés et des agitations, l'agrandissement de ces camps, car leur nécessité, déjà incontestable, s'accroît encore avec l'entrée en service d'armes dotées d'une plus grande portée.

En conclusion, le projet de budget de l'armée de terre pour 1980, tel que nous venons de l'analyser, trop brièvement sans doute, mais en toute objectivité, reflète votre volonté opiniâtre, monsieur le ministre, et celle du haut commandement de poursuivre fermement, imperturbablement, en dépit des aléas de la conjoncture, l'exécution d'un plan de restructuration, de modernisation et de redressement conçu à l'origine avec rigueur et — hommage vous en soit rendu — avec lucidité.

Notre armée de terre, admirablement commandée, strictement gérée, est incontestablement sur la voie du renouveau. Si l'effort est poursuivi dans le même sens et, à plus forte raison, s'il est accentué dans certaines directions souhaitées par la commission, cette armée méritera encore davantage les appréciations, d'ores et déjà très élogieuses, que portent sur son efficacité, non sans quelque anticipation, les spécialistes étrangers.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Bozzi.

M. Jean Bozzi, rapporteur pour avis. J'ai presque terminé, monsieur le président.

Vous savez que notre armée de terre a fait l'objet d'une réorganisation fondamentale qui l'a rendue plus opérationnelle tandis que son fonctionnement devenait relativement moins onéreux. Réduite à un petit nombre d'unités de taille moyenne, dont certaines hautement spécialisées sont d'une exceptionnelle qualité, elle constitue un outil qui a prouvé sa disponibilité et son efficacité, tant dans l'exécution d'opérations et de missions diverses effectuées hors de nos frontières, que dans l'accomplissement de tâches pacifiques d'intérêt public accomplies sur le territoire national.

Son encadrement plus rigoureusement sélectionné que naguère, notablement rajeuni, intellectuellement mieux formé, est sans doute le meilleur qu'elle ait eu depuis bien longtemps. Nous pouvons cependant déceler deux risques de dérapage à moyen terme : d'une part, la tendance au vieillissement du corps des sous-officiers et, d'autre part, le peu d'empressement des bacheliers scientifiques à tenter le concours d'entrée à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.

Quant à la troupe, un peu moins mal logée, plutôt bien nourrie, mieux habillée, mieux équipée et surtout, cela est important, mieux entraînée, elle fait preuve d'une bonne tenue et d'un solide moral, ainsi que les populations ont pu le constater lors des récentes grandes manœuvres en terrain libre effectuées en Bourgogne et Franche-Comté.

Je tiens à souligner cet état de fait car cela ne va pas de soi dans un pays où l'enseignement de l'instruction civique est devenu inexistant, où celui de l'histoire est presque confidentiel et où ces valeurs sacrées que sont le patriotisme et la nation qui l'inspire sont parfois suspectes à certains.

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean Bozzi, rapporteur pour avis. Et pourtant, dans le monde difficile et incertain où nous vivons, il n'y a pas de débat plus actuel et qui engage plus authentiquement la vie de la nation que celui qui concerne sa défense.

Monsieur le ministre, le Gouvernement devrait ouvrir ce débat dans le pays comme il l'a récemment engagé devant le Parlement, ne serait-ce que pour que nos compatriotes prennent conscience d'une vérité plus actuelle que jamais : c'est par les dépenses qu'ils acceptent de consacrer à leur sécurité et par les sacrifices qu'ils consentent dans ce domaine, que les peuples manifestent leur volonté de vivre libres et indépendants. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Tomasini, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section marine.

M. René Tomasini, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la session d'automne du Parlement se devait d'être l'occasion pour notre assemblée

de débattre, de manière approfondie, des problèmes touchant à la défense nationale, qui est le garant de la sécurité et de l'indépendance de la nation dont nous sommes les élus.

Deux circonstances devaient permettre un examen complet des questions relevant de ce domaine essentiel.

Il s'agissait, il y a un mois, de la présentation au Parlement du rapport sur l'exécution et l'actualisation de la loi du 19 juin 1976, portant application de la programmation militaire pour les années 1977-1982. En raison de l'importance même de l'enjeu, je déplore profondément que ce débat n'ait pas été sanctionné par un vote.

Nous devons aujourd'hui traiter du projet de budget de la défense et, en ce qui me concerne, de la partie relative à la marine.

Ce débat s'inscrit dans une conjoncture internationale, qui ne cesse de se dégrader. En toile de fond, nous assistons à l'accélération de la déstabilisation d'un monde dans lequel la France doit se mouvoir et assurer son destin.

Le monde est politiquement instable, nul ne saurait le nier : de nombreux conflits sont ouverts, et, en conséquence, les zones de hauts risques pouvant nous aspirer, ont tendance à se multiplier.

Le monde est économiquement fragile : la guerre économique provoquée par des manipulations monétaires et par une concurrence accrue, et parfois sauvage, secoue durement les économies des pays industrialisés à l'Est comme à l'Ouest.

Le monde est psychologiquement inquiet : les incertitudes, qui pèsent sur la sécurité et sur les perspectives de prospérité, créent un climat dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est empreint de morosité.

Enfin, le monde est, démographiquement, de plus en plus déséquilibré, ce qui ajoute, à l'opposition idéologique entre l'Est et l'Ouest, une ligne de partage supplémentaire entre le Nord et le Sud qui, à plus ou moins long terme, peut être lourde de menace pour la paix.

En présence de ces quatre paramètres, la France a choisi, sous la direction du général de Gaulle, les grandes options auxquelles doit souscrire notre politique de défense.

Il s'agit d'abord de l'indépendance nationale dont le corollaire est la dissuasion nucléaire.

Ensuite, il faut que la France conserve sa liberté d'appréciation et de décision, tout en affirmant sa solidarité avec ses alliés naturels. C'est ainsi qu'elle agit depuis son désengagement de l'O.T.A.N. décidé par le général de Gaulle en 1959.

Enfin, les intérêts vitaux de notre pays doivent être sauvegardés par une capacité militaire appropriée, ce qui implique la mise en œuvre de moyens à la mesure de nos possibilités économiques et, surtout, une volonté politique clairement et fermement exprimée.

En examinant l'effort global que le projet de budget pour 1980 demande à la nation, nous constatons que sur les 524 milliards de francs de dépense, la part revenant à la défense atteint 88 601 millions de francs. Dans cet ensemble, le volume des crédits réservés à la marine aux titres III et V s'élève à 15 214 millions de francs, ce qui correspond à 17,17 p. 100 du projet de budget de la défense. Les dotations allouées à la marine sont donc en progression par rapport au budget de la défense de 1979 dont elles représentaient 16,92 p. 100.

Il convient cependant de se demander si la marine nationale dispose des moyens de faire face aux missions qui lui sont confiées dans le monde tel que je l'ai décrit, et en particulier si elle est en mesure d'assumer les responsabilités prépondérantes qui lui incombent dans notre dispositif de dissuasion nucléaire.

Avant de répondre à cette question, je rappellerai brièvement les missions que remplit notre marine nationale.

Comme je l'indique dans mon rapport écrit, la loi de programmation a encore une fois confirmé le rôle de la marine en soulignant qu'elle a pour mission « de mettre en œuvre la composante navale de la force nucléaire stratégique, d'assurer la sûreté et la défense des approches maritimes du territoire et d'affirmer la présence de la France dans le monde ». Il convient d'ajouter à cette énumération les fonctions nombreuses et diverses qu'elle exerce dans le cadre du service public.

La force océanique stratégique est l'élément principal de la force nucléaire stratégique, celui sur lequel repose la capacité de frappe en second qui constitue en quelque sorte la garde-fou de la dissuasion nucléaire dans l'hypothèse où nous serions atteints les premiers par nos ennemis. Je suis heureux de pouvoir souligner, monsieur le ministre, que, dans ce domaine, les programmes sont réalisés conformément aux prévisions. En effet, le *Tonnant*, cinquième sous-marin nucléaire lanceur d'engins sera admis au service actif dès le début de 1980 et la France disposera alors en permanence de quatre S.N.L.E. opérationnels dotés de seize missiles M20 mégatonniques.

Je vous rappelle également que nous avons obtenu l'an dernier les crédits nécessaires pour que soit entreprise la construction, décidée par le Président de la République, d'un sixième S.N.L.E., l'*Inflexible*, ce qui renforce évidemment la crédibilité de notre dissuasion nucléaire. Ce sixième S.N.L.E. sera pourvu de missiles M4 « mirvés », au durcissement accru ; nos possibilités de riposte nucléaire seront ainsi améliorées de manière considérable, qualitativement et quantitativement.

Pourtant, monsieur le ministre, je dois vous exprimer mes craintes pour l'avenir. En effet, ce sixième S.N.L.E. sera le dernier de sa génération et il n'est pas prévu, en l'état actuel des projets à long terme, de lancer la construction de nouveaux S.N.L.E. entre 1985 et 1995. Cette décision est d'autant plus grave que le S.N.L.E. *Le Redoutable* ne sera pas rééquipé en missiles M4. Selon les informations dont je dispose, la France ne disposera plus en 1990 que de cinq S.N.L.E. au lieu de six. Cela constituerait une régression de notre effort de défense et je ne puis que le signaler dans le cadre de mes responsabilités de rapporteur pour avis de la section Marine du budget. De plus, les stratèges les plus avertis considèrent que notre pays devrait posséder au moins dix sous-marins nucléaires lanceurs d'engins pour maintenir sa crédibilité en matière de dissuasion.

Sur ce point, notre résolution reste entière, et je vous demande, monsieur le ministre, de nous indiquer les mesures que vous envisagez de prendre pour empêcher notre flottille de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins déjà modeste, d'être encore plus réduite à l'horizon 1990.

Outre sa mission de composante de la force nucléaire stratégique, la marine assume des fonctions de surveillance des approches maritimes du territoire en manifestant, par sa présence ou par son comportement, la détermination du Gouvernement de faire respecter les droits de l'Etat.

Quant à sa troisième mission, elle relève de la nature même de la marine nationale puisque, par sa présence sur les océans du globe, celle-ci participe à la sauvegarde de nos intérêts nationaux. Elle témoigne ainsi de la volonté de la France d'assumer son rang et ses responsabilités de grande puissance mondiale, tant au large des côtes métropolitaines qu'aux abords de nos territoires et départements d'outre-mer de l'Atlantique, du Pacifique et de l'océan Indien.

Ces trois types de mission sont complémentaires et se recoupent sur de nombreux points.

Enfin, le Gouvernement a confié à la marine nationale des tâches de service public qui requièrent de plus en plus de moyens. A la fois gendarme de la mer, vigie de nos abords maritimes, garante de nos voies d'approvisionnement par mer, la marine nationale tend à devenir ce que j'appellerai l'assistante sociale du milieu marin, souvent au détriment de son entraînement de flotte de combat. Or la loi de programmation militaire, actualisée cette année, ne prend pas en compte ces missions de service public, même si la priorité accordée au programme relatif aux avisos, dont les caractéristiques sont plus proches de celles des garde-côtes, n'est pas sans intérêt, car cette mesure est tout à fait insuffisante.

Enfin, nous avons noté avec satisfaction que le projet de budget de la défense pour 1980 prévoit la location de trois remorqueurs de haute mer. Cette mesure va dans le sens de la prévention des pollutions marines accidentelles. Il conviendrait cependant, dans un souci de clarté et de rigueur, que le financement des moyens nécessaires à la marine pour accomplir ses missions de service public, soient indépendants de la programmation militaire.

Le Gouvernement est tellement sensible à la nécessité pour la marine d'assumer des fonctions de service public, que, par décret du 2 août 1978, il a créé notamment la mission interministérielle de la mer, dont la présidence a été confiée à notre ancien collègue M. Aymar Achille-Fould. Cet organisme est chargé, sous l'autorité du Premier ministre, d'animer et de coordonner l'action des préfets maritimes dans l'exercice de leurs attributions de service public.

Pour examiner les moyens qui sont mis à la disposition de la marine nationale, il faut distinguer entre les mesures conjoncturelles et les dispositions prises pour remédier à des problèmes structurels.

Sur le plan conjoncturel, d'autres rapporteurs ont déjà souligné la faiblesse des crédits de paiement inscrits au titre III de ce projet de budget pour 1980. Ils ne progressent, en effet, que de 12,1 p. 100, ce qui représente à peine le taux de l'inflation, et cela malgré l'effort consenti en faveur du secteur des carburants. Il est donc vraisemblable que l'objectif des cent jours à la mer pour les bâtiments, prévu par la loi de programmation, ne sera pas respecté.

L'entretien de la flotte, quant à lui, ne cesse de se détériorer en raison de l'écart grandissant entre le coût de la main-d'œuvre et les crédits alloués, d'autant qu'une part non négligeable de ceux-ci est utilisée pour maintenir en service certains bâtiments qui devraient être réformés. L'un des rapporteurs qui m'a précédé à cette tribune a déjà souligné qu'en 1979 40 p. 100 des navires de combat avaient dépassé l'âge limite, ce qui est parfaitement anormal. Cette situation impose un surcroît d'entretien qui est évalué à 30 p. 100 des crédits prévus à l'article 10 du chapitre 34-31 relatif à l'entretien de la flotte.

Le titre V n'offre pas non plus au rapporteur beaucoup de motifs de satisfaction.

Malgré l'état de vieillissement avancé de notre flotte, les autorisations de programme de la marine n'augmentent que de 17,54 p. 100 contre 21,42 p. 100 pour l'armée de terre et 34,79 p. 100 pour l'armée de l'air et je comprends parfaitement la satisfaction exprimée par notre collègue M. Bouvard sur ce dernier point. L'accroissement des autorisations de programme de la marine pour 1980 est donc nettement inférieure à la progression moyenne des autorisations de programme du budget de la défense qui s'élève cette année à 22,40 p. 100.

Par contre, je reconnais que les crédits de paiement du titre V évoluent plus favorablement pour la marine, avec une augmentation de 21,46 p. 100 contre 18,47 p. 100 pour l'armée de terre, mais 25,19 p. 100 pour l'armée de l'air.

Ces comparaisons nous incitent à évoquer le problème structurel que connaît la marine française et dont j'avais déjà souligné les dangers dans mon rapport de l'an dernier.

Lorsque nous avons adopté la loi de programmation de 1976, nous avons admis, dès cette époque, que notre marine devait subir une certaine baisse de tonnage. En réalité nous nous apercevons aujourd'hui que, outre son vieillissement, notre flotte de surface risque de connaître un véritable effondrement.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué en octobre 1978 dans mon rapport pour avis sur la marine, la France qui disposait en 1976 de 140 bâtiments, S. N. L. E. exclus, n'aura plus que 113 unités à la fin de la loi de programmation, c'est-à-dire en 1982, et seulement 88 navires en 1987, si aucune mesure n'est prévue pour redresser la situation.

A plusieurs reprises, vous avez fait état, monsieur le ministre, sous le vocable « d'ensemble d'objectifs à long terme », d'un programme de rattrapage que, pour la commodité de mon propos, j'appellerai le « plan naval ». Ce dernier a été adopté le

6 juin 1978 au cours d'un conseil de défense dont notre commission, pourtant concernée au premier chef, vient seulement d'être informée, à la suite de demandes pressantes et réitérées.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de nous avoir enfin donné ces informations, ce qui nous permet de supposer que dorénavant vous ne nous considérez plus comme de simples agents de constatation...

M. Jean-Yves Le Drian. Espérons-le !

M. René Tomasini, rapporteur pour avis. ... mais que vous avez pris la décision de nous tenir régulièrement informés de la situation de la marine qui nous préoccupe.

Pour terminer ce bref tableau de l'état de notre marine, j'ajoute que, nonobstant quelques améliorations qualitatives, nous enregistrons, pour nos moyens aéronavals aussi, une réduction préoccupante du nombre d'appareils mis à la disposition de nos marins.

Enfin, la situation des personnels — dont la valeur, le courage, la compétence et l'efficacité sont exemplaires — et celle des arsenaux ne représentent pas des points négatifs. Aussi bien pour l'aéronavale que pour les personnels, on trouvera dans mon rapport écrit les précisions nécessaires, le temps de parole qui m'est imparti ne me permettant pas de longs développements.

En conclusion, je dirai que la sécurité de nos voies de communications maritimes — qu'empruntent les trois quarts de nos importations de matières premières — la crédibilité de notre force de dissuasion constituent, avec, naturellement, la volonté politique de l'Etat et de la nation, les piliers sur lesquels repose l'indépendance de la France.

Il en résulte que le rôle de la marine nationale est capital en raison des responsabilités qui incombent à celle-ci, tant pour la mise en œuvre de la force océanique stratégique que pour la protection de nos voies maritimes.

Hormis la FOST, qui a toujours bénéficié d'une priorité qui nous satisfait, nous constatons avec inquiétude que les moyens mis à la disposition de la marine nationale ne sont pas à la hauteur de ses responsabilités.

En dépit des mises en garde que la commission de la défense nationale a maintes fois adressées au Gouvernement, la diminution du nombre des bâtiments et, à un moindre degré, du tonnage de la marine, paraît maintenant inévitable...

M. Jean-Yves Le Drian. Eh, oui !

M. René Tomasini, rapporteur pour avis. ... le « creux de la vague » se situant dans les années 1985-1990.

Eu égard au nombre et à la diversité des missions de notre marine, qui impliquent qu'elle soit polyvalente et équilibrée, sa situation demeure très préoccupante, même si nous observons avec satisfaction que, peu à peu, la flotte rajeunit et se modernise.

Il est urgent d'appliquer une politique claire et cohérente de la construction navale, tant dans nos arsenaux que dans les chantiers navals privés, et de faire en sorte que celle-ci ne soit pas sans cesse remise en cause par des insuffisances d'engagements financiers.

Nous savons bien que forger une marine et la maintenir en état est une œuvre de longue haleine. Il est donc nécessaire que l'effort entrepris soit poursuivi et amplifié avec ténacité, non seulement jusqu'en 1982, terme de la période d'exécution de la loi de programmation du 19 juin 1976, mais bien au-delà.

En conclusion, et compte tenu des informations complémentaires que vous lui avez fournies hier, monsieur le ministre, la commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits de la section Marine. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Chinaud, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section Gendarmerie.

M. Roger Chinaud, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la tradition qui veut que la gendarmerie ferme les défilés militaires sera respectée sur le plan de la discussion budgétaire puisque le rapporteur du projet de budget de la gendarmerie vient clore ce fort long défilé de rapports.

Je ne reprendrai pas l'ensemble des observations que j'ai formulées dans mon rapport écrit, dont chacun, j'en suis sûr, a pris connaissance avec tout l'intérêt qu'il porte à cette unité d'élite. Au nom de la commission de la défense, qui, je le précise d'emblée, a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la section Gendarmerie, je me contenterai, monsieur le ministre, d'évoquer quelques points particuliers.

L'efficacité de la gendarmerie dépend, bien sûr, de la qualité de ses chefs. C'est donc sur un problème de commandement que j'appellerai d'abord votre attention. Quelle que soit la valeur des hommes auxquels a été confiée la direction de cette arme, ceux-ci se préoccupent de disposer de postes budgétaires leur permettant d'assurer la plénitude du commandement.

Je souhaite donc, comme je l'ai souligné dans mon rapport écrit, que soient créés dans les meilleurs délais les deux postes de sous-directeur qui permettraient à cette unité, dont la large vocation est bien connue, d'être conduite de manière plus efficace.

Mais il faut aussi parler du nombre des officiers.

D'abord, monsieur le ministre, je vous demanderai, compte tenu du nombre élevé de postes budgétaires correspondant à des fonctions d'officiers généraux, d'envisager la possibilité de détacher deux ou trois officiers généraux supplémentaires au niveau de la gendarmerie proprement dite.

Pourquoi, en effet, et je le dis avec beaucoup de détachement sur le plan politique — une fois n'est pas coutume dans l'hémicycle — les gendarmeries de régions aussi importantes que celles de Lyon ou de Marseille ne seraient pas commandées par un officier général ? Il en résulterait sans doute, au niveau de la conception générale des missions et de leur coordination, une amélioration qui faciliterait beaucoup les choses.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir, pour le budget de l'année prochaine, envisager dès maintenant — mais peut-être pourriez-vous répondre plus tôt à cette préoccupation — l'affectation d'officiers généraux supplémentaires à la gendarmerie.

D'une manière générale, d'ailleurs, se pose dans la gendarmerie le problème du nombre des officiers. Un effort budgétaire intéressant a été consenti ces dernières années ; il est poursuivi dans ce budget, et nous en prenons acte avec satisfaction. Il n'en demeure pas moins qu'il convient, autant que faire se peut, d'accélérer encore les choses.

S'agissant de la formation des officiers, thème auquel j'ai consacré, cette année, une grande partie de mon rapport écrit, permettez-moi d'exprimer un souhait personnel qui rejoint certainement les préoccupations de tous les membres de la commission de la défense nationale : pourquoi n'envisagerait-on pas, dès que faire se pourra, l'installation de l'école d'officiers de gendarmerie dans des locaux modernes ? Après la transformation — dont je me réjouis — de Coëtquidan, pour l'armée de terre, de Salon, pour l'armée de l'air, et de l'école navale, devrait intervenir la modernisation et l'adaptation de l'école de Melun, quel que soit le cadre prestigieux que lui confère sa cour d'honneur.

M. Jean-Pierre Becht, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Roger Chinaud, rapporteur pour avis. Je sais bien qu'il s'agit d'une demande à long terme, et j'en mesure le prix. Mais les élus de la majorité sont responsables sur le plan financier et, à l'intérieur de celle-ci, nous sommes de ceux qui votent les recettes avant de s'occuper des dépenses. (Rires sur les bancs des socialistes.)

Au demeurant, je tiens à vous faire cette demande dès aujourd'hui.

Il est un autre problème, qui concerne les hommes : celui des effectifs. Dans le programme de Blois — j'y fais référence sans aucun complexe — le Gouvernement s'est engagé à créer chaque année 1 000 postes de gendarme. Cette promesse est tenue dans le présent projet de budget. C'est bien ! Certains d'entre nous, je le sais, sont enclins à demander que les créations de postes soient plus nombreuses. Mais — et pourquoi ne pas le dire ici ? — il faut noter que, compte tenu des capacités de formation actuelles de gendarmes, il paraît difficile de dépasser ce chiffre de 1 000 par an. Alors, point n'est besoin de rêver et de présenter des demandes qui ne seraient pas sérieuses, ce qui arrive parfois.

S'agissant des hommes, j'appellerai votre attention, monsieur le ministre, sur deux points particuliers :

D'abord se pose un problème de prime. Il conviendrait de revoir sérieusement cette question, notamment en ce qui concerne le cumul de certaines primes pour les officiers de gendarmerie, qui est autorisé dans d'autres armes.

Quant à l'affectation des 1 000 postes nouveaux dont je viens de parler, je précise que, pour nous, la priorité absolue va au renforcement des brigades de gendarmerie, où l'effectif devrait passer de cinq à six. Cela permettrait à la gendarmerie de remplir les nombreuses et essentielles missions qui lui sont confiées.

Il importe donc d'atteindre un objectif essentiel : les 1 000 emplois créés chaque année — hormis ceux qui devraient revenir à la gendarmerie maritime, chère, j'en suis certain, à l'orateur qui m'a précédé à cette tribune — doivent être consacrés au renforcement des brigades. Pour y parvenir il faudra sans doute attendre quatre ou cinq ans. Mais nous considérons qu'il y a là un problème particulièrement important, dont la solution, par ailleurs, permettrait de répondre à l'une des préoccupations des gendarmes eux-mêmes.

A cet égard, monsieur le ministre, je l'ai noté avec un peu d'humour — mais pourquoi bannir l'humour de la vie politique ? — votre engagement relatif au repos des gendarmes, s'il ne nous a pas surpris quant au fond, nous a quelque peu étonnés dans la forme.

On nous avait dit, il y a un certain temps, que pour atteindre le seuil de deux congés de quarante-huit heures et de deux congés de trente-six heures, il fallait créer des emplois. Or ces emplois ne sont pas créés, mais vous avez pris l'heureuse décision — et la commission tient à vous en remercier — d'instituer officiellement les deux congés de quarante-huit heures.

Il serait anormal, alors, que le rapporteur pour avis de la section Gendarmerie ne fasse pas la simple constatation suivante : si la création officielle du deuxième repos de quarante-huit heures a bien eu lieu, en fait, nous savons tous — l'élu parisien que je suis s'adresse ici à ses collègues élus de province qui connaissent dans le détail la vie des brigades de gendarmerie — que ce congé n'est pas pris, car les gendarmes, qui ont une haute idée de leur patrie et du service public, accomplissent d'abord leurs missions et prennent leurs congés après. Il fallait que cela fût dit une nouvelle fois. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Autre point qui nous paraît important concernant la vie du gendarme : le casernement. Je n'arrive pas, comme la commission, à me faire une opinion exacte sur le point de savoir si l'on respecte bien les engagements visant l'entretien des casernements et la remise en état de certains locaux qui en ont bien besoin. Très franchement, sur ce point, nous sommes un peu « dans le bleu ».

J'en viens maintenant au logement.

Nous abordons là un domaine où les administrations, quelles qu'elles soient, excellent, où quelquefois les hommes politiques se laissent aller et où, d'une manière générale, les Français s'amuse : je veux parler des sempiternelles négociations franco-françaises. Je m'explique. Il faut honnêtement reconnaître que, au moment où nous avons voté la loi d'aide à la pierre, personne n'a pensé aux conséquences mauvaises, voire désastreuses, qui pourraient se faire sentir au sujet du logement des gendarmes. Je sais que des négociations sont en cours entre votre administration et celle d'un autre ministère. Il faut, monsieur le ministre, que, sur ce plan, les choses aillent le plus

rapidement possible car, autrement, nous créerions une situation particulièrement dommageable à la vie du gendarme, néfaste aussi pour l'utilisation des crédits de fonctionnement de la gendarmerie, qui risqueraient de connaître de sérieux à-coups en raison de l'augmentation du prix des loyers. Il faut très rapidement résoudre ce problème.

Il me reste quelques minutes, monsieur le ministre, pour vous faire part de l'inquiétude de la commission en ce qui concerne le titre V.

Certes, et d'autres l'ont dit excellemment avant moi, si, globalement, le titre V est tout à fait satisfaisant pour les armées, il pourrait être particulièrement inquiétant pour la gendarmerie.

Je sais qu'un certain nombre de choix fondamentaux portant sur l'équipement de la gendarmerie et notamment sur le remplacement de ses véhicules blindés ne peuvent, hélas ! intervenir que dans six ou sept mois. Et vous savez mieux que moi que le fait de remettre à une date si éloignée le remplacement des AMX 13 risque de poser, vers 1982, le problème de la jonction entre ces véhicules blindés et la série suivante, notamment en ce qui concerne les munitions, puisque les munitions de 75 risquent d'être hors d'état de fonctionner après 1982. Il y a donc là une question majeure, et il convient d'opérer le plus vite possible le choix du véhicule de remplacement.

S'agissant des véhicules, je serai bref. On a terminé l'équipement des cars qui servent à transporter la gendarmerie mobile dans les tristes occasions que l'on a connues parfois. Mais j'insiste sur ce problème des véhicules car il ne faut pas oublier que la gendarmerie mobile est appelée à se déplacer sur tous les terrains et dans des rues de toute largeur.

Comme l'a excellemment souligné notre collègue Robert Poujade, à plusieurs reprises, à la commission de la défense nationale, la manœuvre des cars tourne au ridicule lorsqu'il s'agit d'engager rapidement la gendarmerie mobile dans un certain nombre de situations.

Un problème important se pose donc sur le plan du transport de la gendarmerie.

Dans mon rapport écrit, j'ai fait le point sur l'amélioration du réseau de transmissions et sur l'équipement en ordinateurs. Sur ce plan, les choses semblent se dérouler convenablement : 1980 sera, là aussi, une année de choix et d'expérience, puisque, notamment en ce qui concerne le réseau Saphir, on procédera à une expérimentation dans le département de la Somme, ce qui est, à mon avis, une excellente initiative.

L'année 1980 sera donc, pour nous, une année de choix importants qui devraient avoir des conséquences sur le titre V du budget de 1981.

Il y a là, pour la commission de la défense nationale, un problème fort important. Cette année, la faiblesse du titre V ne peut être justifiée que par le fait que 1980 sera l'année des choix décisifs, donc sans engagement budgétaire. Mais l'année prochaine, alors que 1981 doit être une année de forts investissements en matière d'équipements, les crédits du titre V sont encore aussi faibles, le projet de budget de la gendarmerie aura quelques ennuis devant la commission de la défense nationale. Mais, comme je vous préviens un an à l'avance, je suis sûr que les choses pourront être abordées comme il convient. (Sourires.)

Telles étaient, monsieur le ministre, les remarques essentielles que je voulais formuler. Permettez-moi d'en ajouter une, très brièvement, qui a été suggérée tout à l'heure par mes collègues M. Bechter et M. Rossi. Il s'agit du sort des retraités. Par rapport à l'unité d'élite que constitue la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, la gendarmerie est singulièrement mal traitée. En particulier, les gendarmes retraités ne peuvent bénéficier d'une certaine indemnité spéciale, que vous connaissez bien. Alors, effectuons ce rattrapage en faveur des gendarmes et alignons leur situation sur celle des sapeurs-pompiers de Paris.

Sous réserve de ces questions et de ces recommandations, la commission, je le répète, a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la gendarmerie. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Nous en arrivons aux interventions d'ordre général des orateurs.

La parole est à M. Bigeard.

M. Marcel Bigeard. Monsieur le ministre, mes chers collègues, beaucoup a été dit sur nos armées et sur la situation mondiale, il y a un mois, au moment de la discussion sur l'exécution et l'actualisation de la loi de programmation militaire pour les années 1977-1982.

Je serai donc bref et j'éviterai de me répéter.

Où en sommes-nous ce 6 novembre 1979 ?

Les rapporteurs sont, il faut le reconnaître, allés au fond des choses et ils viennent de faire le point. Ils ont été dans l'ensemble heureux : vous l'avez remarqué, monsieur le ministre.

Je tiendrai quant à moi le langage de la vérité pour de multiples raisons.

En 1971-1973, je commande dans l'océan Indien ; je suis général de division. En 1974, je commande la quatrième région militaire : P. C. Bordeaux ; vingt-deux départements ; j'ai des régiments de D. O. T. et je ne sais pas trop à quoi cela me sert ; je n'ai pas de directive précise ; à quoi sert un commandant de région ? En 1975, je suis appelé pour devenir votre secrétaire d'Etat, monsieur le ministre : période de dix-huit mois qui n'est pas toujours facile, je le reconnais ; mais j'en garde malgré tout un très bon souvenir.

Je sais donc de quoi je parle et j'élèverai un peu le débat.

Comparées à celles de 1975, nos forces armées ont bien évolué. Elles vont bien : je le dis parce que c'est vrai !

Les efforts réalisés dans les domaines financiers — réorganisation et information — sont indiscutables. Malgré les difficultés actuelles, le budget des armées en 1980 sera le plus important de la nation — on vient de vous le chiffrer. Il démontre l'effort progressif du Gouvernement depuis 1976. Il devra être poursuivi jusqu'en 1982 : 3,40 p. 100 du P. I. B. M. en 1976, 3,76 p. 100 en 1980, 3,94 p. 100 envisagés en 1982. Il faudra poursuivre cet effort, nous le sentons bien, en 1981 et 1982 — il restera étale ensuite — si nous voulons équiper nos forces comme c'est prévu. Le planning de la loi de programmation a été suivi dans son ensemble.

L'effort prioritaire pour nos forces nucléaires est et sera maintenu en 1980. Il y a eu une discussion l'autre jour à ce sujet. C'est normal. Nous devons nous comprendre entre parlementaires. Effectivement, nous consacrerons à notre force nucléaire 19,1 p. 100 du budget ; mais 14,1 p. 100 si nous parlons uniquement, proprement, des armes du « noyau dur », si vous voulez. Finalement, voilà qui conclut nos discussions de l'autre jour : il suffit de s'écouter sur la même longueur d'onde.

Dans le domaine nucléaire, base de notre défense, tout va très vite ; comme ailleurs, bien sûr : la technologie progresse rapidement ! En 1976, monsieur le ministre, on ne parlait pas encore des fameux SS 20 et des SS 21 et de leur précision. Evidemment, une prise de contact avec des gens qualifiés nous apprend que cette fusée arrive à cent mètres, deux cents mètres ou deux cent cinquante mètres de l'objectif. Cette précision est tout de même formidable. Le Backfire est le bombardier le plus sophistiqué du monde.

Pour ce qui nous concerne, ce qui est valable aujourd'hui risque de ne plus l'être demain — quand je dis demain, je pense bien sûr à une décennie, mais dix ans, c'est déjà demain !

Le sous-marin ? Oui. On en a parlé tout à l'heure, c'est la panacée, ce qui se fait de mieux. Il n'est pas détectable, mais le sera-t-il dans dix ans ? Après tout, nous n'en savons rien.

Les fusées sol-sol fixes ? Carter, on vient de s'en apercevoir, a lancé un programme de 200 MX : 3 370 kilotonnes chacune, au total 670 000 kilotonnes. Coût ? Deux ans de notre budget militaire pour remplacer les fusées sol-sol *Minuteman*. On sent donc là que les fusées sol-sol fixes font partie du passé. Alors, faut-il songer peut-être aux fusées sol-sol mobiles ?

Mais il ne faut pas mettre non plus tous les œufs dans le même panier. Le nucléaire, oui, c'est ce qu'il faut. Les fusées sol-sol, il convient d'y penser. Mais pourquoi ne pas, monsieur le

ministre, songer à un avion adapté ? Nous en avons parlé à pas mal de personnes. Je crois qu'il est nécessaire d'y faire attention pour ne pas se tromper. C'est délicat, et cela me dépasse, mais c'est là où on sent l'importance de la recherche, du rôle des gens qui se penchent sur ces problèmes.

Notre armée de terre, avec ses quinze divisions légères, est devenue plus mobile, plus souple, plus manœuvrière, moins lourde en état-major. Dix états-majors de divisions militaires ont été supprimés, ainsi qu'un état-major de région, celui de Marseille.

Nous avons maintenant une seule armée. Avant, en 1975, il y avait la première armée, puis la défense opérationnelle du territoire. Celui qui voulait devenir général, il fallait qu'il aille à la première armée — à la D. O. T., c'était moins sûr. Maintenant, il y a une seule armée, avec la création de ces divisions légères, et c'est une bonne chose.

On a essayé aussi de mettre en place des chefs sélectionnés, capables de réagir, chacun face à ses responsabilités. Puisque cela s'est fait, il y a une nette progression. La réorganisation commencée en 1976 vient de se terminer. Elle a respecté les délais prévus, et là il faut rendre hommage, je le crois, à l'état-major de l'armée de terre qui, pendant cinq ans, a fait un gros effort et respecté le planning.

Où sont donc nos gros bataillons ? On en parle. Priorité à la force nucléaire ? Il la faut, c'est indiscutable, c'est la base. Mais des fois on discute des gros bataillons : alors, quels sont nos gros bataillons ? Quinze divisions, des divisions à 7 700, 6 500 combattants, la onzième division para à 14 000, la division dite alpine à 10 000 ; mettons quinze divisions à 8 000 combattants, ce qui fait 120 000, plus des éléments de corps d'armée. Bref, 150 000 combattants : voilà notre armée de gros bataillons ! Qu'est-ce que c'est ? Vraiment peu de chose ! Le Viet-Nam a une armée d'un million de combattants, les Coréens une armée de terre de 600 000 combattants. Je n'insiste pas.

Donc, je ne pense pas qu'on puisse dire que nous avons de gros bataillons. La force nucléaire, il la faut, mais il faut aussi une armée de terre.

Tout à l'heure, M. Bouvard a parlé de l'armée de l'air. On se cite beaucoup dans cette commission de la défense nationale. On a cité déjà M. Bechter. Je crois que c'est cela l'esprit d'équipe, et je vous en remercie, chers collègues : pour moi, un pour tous, tous pour un, ça n'a pas de prix. Ce n'est pas facile avec tous les membres de la commission, mais je les aime bien quand même et vous le savez bien. (Rires.)

Donc l'armée de l'air a su comprimer ses dépenses, assurer elle-même la défense de ses bases, rendre plus dynamique l'instruction de son personnel à terre : création de commandos, équipes de parachutistes, par exemple. Il faut voir la transformation de nos bases ! Moi, à Toul, j'ai beaucoup de bases aériennes où il y a des prises d'armes. Eh bien, effectivement, ça a beaucoup d'allure. Il y a un net progrès dans ce domaine, il faut le reconnaître. La qualité de nos 450 pilotes de chasse, de nos pilotes d'avions de transport : ils sont disciplinés et disponibles !

La marine a ses problèmes. Une nouvelle fois, M. Tomasini vient de les exposer avec une grande conscience et beaucoup de précision. Nous les connaissons tous. Un effort devra être continué en vue de combler progressivement la perte de tonnage de notre marine — le point ultime sera atteint vers 1985. Un léger effort est poursuivi : 17,17 p. 100 du budget des armées en 1980 contre 16,92 p. 100 l'an dernier. Le renouvellement des bâtiments qui vont disparaître doit être pensé dans l'optique d'une marine de l'an 2000. En ce domaine, il faudra aussi faire le bon choix, ne pas se tromper.

Le Gouvernement a adopté un ensemble d'objectifs à long terme. Hier et avant-hier, nous nous sommes posé la question, monsieur le ministre : quel est le contenu de ce plan ? Mais vous êtes venu hier, et vous nous avez donné les précisions voulues. Elles nous ont rassurés.

La gendarmerie ? M. Chinaud vient d'en parler avec passion : solide, efficace, estimée, elle manque encore d'effectifs pour assumer ses lourdes charges. Nous le savons tous. Pour 1980, la création de 1 000 emplois est prévue. Le renouvellement d'une partie du matériel s'impose. Là aussi, il faudra faire le bon choix.

Depuis 1975, les contacts armée-nation ont bien évolué. Ils sont allés dans le bon sens grâce à un effort sérieux d'information — presse, radios, télévision — et à une application sur le terrain : exercices, grandes manœuvres, prises d'arme dans les villages, militaires reçus et hébergés par la population, portes ouvertes dans les corps ou visites d'élus dans les formations militaires. Cela, moi-même le constate tous les jours, avec les camarades de la commission, lorsque nous allons visiter des unités.

Le moral des cadres et des jeunes du contingent est bon dans l'ensemble. Quelqu'un déclarait l'autre jour, à la commission : « J'ai transporté dans ma voiture un jeune militaire, et il m'a dit : je perds mon temps dans l'armée, je ne sers à rien, je ne fais rien. » Bien sûr, cela peut arriver, mais, dans l'ensemble, le moral n'est pas celui-là. Lorsque les jeunes sont bien pris, quand les chefs s'occupent d'eux, se penchent sur leurs problèmes et les entraînent, il n'y a aucun problème. Regardez plutôt du côté des unités qui tournent. J'ai assisté à la manœuvre « Saône », j'ai interrogé quantité de jeunes : eh bien, ils étaient très contents de ce qu'ils faisaient ! Allez voir nos jeunes parachutistes appelés, observez l'esprit qu'ils ont : ils sont prêts à foncer là où on veut les envoyer. Il y a un net progrès.

Notre armée, semi-professionnelle, avec ses 271 000 appelés, sur un total de 579 000 hommes, se tient bien. Certes, l'armée de l'air n'a que 38 p. 100 d'appelés, la marine 27 p. 100 et la gendarmerie 6,3 p. 100. Mais l'armée de terre a su parfaitement assimiler ses 64,40 p. 100 d'appelés. Il suffit de constater, comme je viens de le dire, le moral de nos appelés au cours des manœuvres ou l'esprit de nos jeunes parachutistes.

Alors, tout cela, c'est ce qui va bien, malgré tout, chez nos gens d'active, mais je vais enfoncer le clou, comme mes camarades : il ne faut pas oublier ceux qui sont partis, nos retraités militaires. Ils forment une équipe, vous le savez, avec M. Blondier et autres, tous ces présidents d'associations qui se donnent beaucoup de mal en se penchant sur les problèmes de leurs retraités. Vous pouvez en régler quelques-uns, je le sais. On le répète depuis plusieurs années : il faut y arriver, monsieur le ministre. A cet effet, un groupe d'études — présidé par notre camarade Bechter — va être proposé : il étudiera tous ces problèmes. Je pense qu'il faudra y veiller.

En cinq années, un énorme travail a été fait. Le bilan est largement positif, et cela grâce à vous, monsieur le ministre, et aux chefs d'état-major qui vous ont entouré. Je suis bien placé pour le savoir et le reconnaître : dans cette armée, j'ai trop souffert du manque de moyens et de ne pas être suivi. Tout de même, les choses ont bien changé !

Ce bilan est bien l'essentiel, mais il faut que les commissaires de la commission de la défense nationale puissent être informés des difficultés rencontrées et des retards pris dans divers domaines. Il en existe, on le verra si l'on examine bien ce qui manque dans telle ou telle unité, les avions, par exemple, ou les programmes secondaires.

En résumé, il faut que toutes les portes soient ouvertes à nos commissaires. Les rapporteurs doivent s'informer au maximum et rendre compte dans l'intérêt général.

Dans votre discours du 2 octobre dernier, vous disiez, monsieur le ministre : l'essentiel, c'est que le Parlement ayant ces connaissances au niveau qui est le sien et non à celui de l'intendance, puisse constater où en est la réalisation du projet militaire et apprécier les conditions de son exécution.

Nous devons donc être informés, pouvoir contrôler et émettre quelques idées. Croyez-moi, monsieur le ministre, les commissaires ont terriblement évolué en deux ans — la commission a été renouvelée aux deux tiers — et ils ont des idées. Je les écoute. Il y a des choses à retenir dans ce qu'ils disent, je vous l'assure.

Bref, la France a une armée pensée par des hommes dont les références sont indiscutables. Je citerai les trois présidents de la V^e République. Un effort a été accompli depuis 1975, et il est plus que sérieux.

Armée adaptée à nos moyens ? A mon avis, nous avons ce qui se fait de mieux en Europe, mais nous sommes quand même petits ! Il ne faut pas dire que tout baigne dans le beurre, que nous sommes formidables. Nous sommes un pays de 50 millions d'habitants : nous ne pouvons pas nous comparer à ces

colosses que sont l'U.R.S.S. ou les Etats-Unis. Carter, d'un coup de plume, a décidé un programme qui lui coûte l'équivalent de deux années de notre budget militaire! Nous devons être raisonnables, modestes et poursuivre notre effort.

Comme moi, monsieur le ministre, vous connaissez les difficultés rencontrées pour arriver à équiper nos forces armées suivant les plans prévus, pour ne pas laisser prendre de retard aux programmes secondaires — je dirai même complémentaires.

A quoi servent des avions sans munitions ou des armes automatiques si elles ne sont pas en nombre suffisant?

Vous connaissez également les difficultés pour maintenir un rythme d'activité et d'entraînement élevé dans nos forces de terre, d'air et de mer.

Il faut poursuivre les études, la recherche.

C'est pourquoi, malgré les difficultés actuelles, l'effort financier doit être continué, sinon il faudrait envisager une opération chirurgicale peu souhaitable. Nombre de rapporteurs l'ont dit : il faut poursuivre l'effort et il y a des choses à mettre au point. Si ce n'était pas le cas, vous le savez comme moi, il serait difficile de maintenir l'ensemble de nos forces.

Je ne reviendrai pas sur la situation mondiale ni sur ce monde déboussolé où l'on vit sur une poudrière.

J'insisterai, à nouveau, sur les efforts que devraient faire les pays du monde libre — parce que nous sommes bien seuls et bien légers — en ce qui concerne leur défense, et sur les forces morales, ainsi que sur la détermination des Français, sur leur patriotisme. M. Bozzi l'a dit avec beaucoup de flamme : il faut que nous ayons le courage de garder les yeux ouverts sur ce qui se passe journellement autour de nous, et cela en dehors de nos problèmes quotidiens. Il faut bien les régler, mais ils ne sont pas le nombre du monde, lorsqu'on se souvient que les deux tiers de l'humanité ont faim et que des pays dépensent 15 p. 100 de leur produit national brut pour leurs forces armées.

Dans mes campagnes, partout où je tourne, je répète que demain sera plus difficile qu'aujourd'hui et après-demain encore plus dur que demain! Il faut savoir le problème que posent le pétrole ou ces hégémonies que l'on voit autour de nous dans le monde. C'est pourquoi nous devons garder les yeux bien ouverts.

Cela dit, monsieur le ministre, l'effort a été poursuivi et vous avez un bon budget. Il ne pose aucun problème. Il doit être facilement voté par l'ensemble de l'Assemblée, et même par nos amis socialistes et nos camarades communistes! *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Sourires sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Darinot.

M. Louis Darinot. Monsieur le ministre, ce débat prolonge la discussion que nous avons eue récemment sur l'actualisation de la loi de programmation militaire. Les deux sujets sont étroitement intimement liés. Aussi, je me vois obligé, outre d'examiner les crédits et les problèmes de la marine en 1979-1980, de vous poser à nouveau les questions qui n'ont pas obtenu de réponse de votre part, il y a un peu plus d'un mois.

Il est vrai que vous n'êtes que partiellement responsable. Les vraies responsabilités, en effet, ne sont-elles pas supportées par le Président de la République qui décide, en conseil de défense, à l'Élysée, seul ou presque, de l'avenir de notre défense ou de l'avenir de notre marine?

C'est sans doute pour cela que vous éprouvez toujours tant de difficultés à répondre à nos questions? A moins que ce ne soit simplement l'effet de votre propre volonté?

Quoi qu'il en soit, je voudrais maintenant revenir sur l'échange navrant qui vous a opposé, ici même, au mois d'octobre dernier, à notre collègue M. Paecht. Celui-ci, rapporteur, a présenté des chiffres sur la marine et les forces nucléaires qui lui avaient été fournis par vos services. Or il s'est vu publiquement et verbalement contesté par le ministre de la défense! Alors, qui dit la vérité?

Le Chef de l'Etat, quand, avant les élections législatives, il annonce un « plan Marine » à Brest?

Le communiqué du conseil de défense du mois de juin, qui, lui, ne précise rien?

Le ministre, qui conteste le rapporteur de sa majorité, ou le rapporteur qui fait état des chiffres du ministre qu'il soutient politiquement?

L'affaire est grave, car la marine est en crise. En effet, aujourd'hui, la situation est paradoxale et, bien que ce chiffre ne soit pas le seul critère, notre flotte est inférieure en tonnage à celle de 1945, après une guerre et un sabotage.

Dans ces conditions, comment, monsieur le ministre, le Gouvernement compte-t-il assurer les missions de surveillance et de protection de la zone économique exclusive des 200 milles?

Comment pourra-t-il faire surveiller nos eaux territoriales dont la superficie s'est accrue?

Comment faire respecter les réglementations de sécurité et la législation antipollution à l'approche de nos côtes sans s'en donner les moyens?

Il faudrait pour cela que nous disposions d'une marine qui, sans atteindre l'importance de celles des deux super-puissances soit, pour le moins, à la hauteur des missions qui lui sont naturellement imparties — mais, et, il est vrai, vous ne nous avez jamais donné le détail.

Je n'examinerai pas l'aspect technique de la protection de nos approvisionnements : mais, l'amiral Lannuzel avant de désirer des armes nucléaires tactiques embarquées dans l'océan Indien, ne ferait-il pas mieux de réclamer des navires?

Des chiffres sont avancés il est vrai, mais ils ne sont pas toujours vérifiés. Aujourd'hui l'occasion vous est offerte d'une mise au point. On aurait prévu — Qui? Quand? A l'horizon 1980? Pourquoi cette date? — un tonnage de la flotte de 290 000 tonnes! Pour quoi faire? De quels types de navires s'agit-il?

Voici quelques brèves observations sur la situation présente.

Le tonnage de la marine, traditionnellement maintenu à 350 000 tonnes depuis la guerre — on y a effectivement réussi, bon an, mal an jusque dans les années 1970-1975 — a commencé à s'effondrer déjà à partir de 1973, pour deux raisons semble-t-il.

D'une part, à partir des années soixante, dans toute la décennie l'effort de construction n'a pas été suffisant pour assurer le renouvellement des bâtiments.

D'autre part, les 350 000 tonnes avaient elles-mêmes été construites sur une période relativement courte — au lieu d'être planifiées sur une longue durée — ce qui explique qu'elles arrivent à la réforme pratiquement en même temps.

Pourtant la marine s'est efforcée de retarder au maximum ces mises à la réforme en faisant subir des refontes importantes à un certain nombre de bateaux pour les prolonger au-delà de leur vie normale, ce qui a provoqué un début de chute du tonnage.

Ensuite, la disproportion des crédits d'entretien de la flotte, par rapport aux crédits qui auraient été nécessaires, a entraîné un vieillissement accéléré de cette flotte. De là vient le handicap de la marine française : finalement, faute de crédits d'entretien suffisants, elle assure plutôt la refonte des bâtiments anciens que la maintenance des navires plus récents.

M. Jean-Yves Le Drian. Eh oui!

M. Louis Darinot. Au fond la loi de programmation a en réalité pris en compte dans ses prévisions de 1976 des livraisons de bateaux déjà commandés, voire, pour certains, de bateaux en construction bien avant le vote de la loi. Cela vous a permis de faire état d'un certain nombre de livraisons depuis 1976.

Mais un des effets de la loi de programmation a été de retarder la construction de nombre de navires qui auraient dû être livrés avant 1982 : la livraison sera reportée à une date ultérieure. En réalité, la loi a donc aggravé la situation de la marine dont le tonnage tombera inexorablement, selon les spécialistes, aux environs de 220 000 tonnes dans les années 1985.

Reprenons les chiffres, même contestés, de M. Paecht. Il faisait état de 290 000 tonnes en 1999. Il faisait apparaître, force nous est de le constater, que dans vingt et un ans, selon vos propositions, le tonnage actuel n'aura pas été retrouvé.

D'où la gêne gouvernementale chaque fois qu'on aborde cette question : refus de répondre avec exactitude, secret manifesté sur le fameux plan naval, que vous avez, hier, appelé « objectif à long terme ». Querelle de mots, vous en conviendrez !

Doit-on aller plus loin et constater aussi une intéressante identité de vue de la France avec le secrétaire d'Etat américain à la défense M. Brown, qui souhaite que les moyens lourds de la marine des alliés soient réservés aux Etats-Unis et que les autres membres de l'alliance se contentent désormais de ne fournir qu'un appoint ? La marine française est-elle déjà considérée comme un appoint de la marine américaine ?

M. Henri Emmanuelli. En effet !

M. Louis Darinot. Enfin, pourquoi avoir décidé d'accroître nos zones économiques si nous n'avons pas — et si nous ne risquons pas d'avoir — les moyens de les faire respecter ?

Notre politique de défense est une chose, mais il conviendrait de la relier à notre politique étrangère, notamment avec la politique que nous menons au sein des conférences internationales sur le droit de la mer.

Cette impression d'un manque de coordination, préjudiciable à nos intérêts nationaux, est renforcée par le fait que le Parlement est informé après coup et qu'on refuse d'entendre ses avis — parfois même, on va contre sa volonté.

Ainsi le Parlement aurait sûrement aimé connaître la décision du conseil de défense de 1975 relative à l'abandon de la construction, déjà largement entamée, du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, décision pourtant prise en conseil de défense le 10 octobre 1974.

Il aurait alors été informé que le porte-hélicoptères PH 75, pourtant doté par deux fois de crédits dans les budgets de 1975 et de 1976, n'allait pas être construit et que l'argent accordé à ce titre serait utilisé à d'autres fins.

Le Président de la République et le Premier ministre ont prononcé des déclarations sur l'avenir de la marine, et M. Paecht a fait état d'un certain tonnage pour 1999. Le débat a tourné court lors de l'examen du rapport sur la loi de programmation en octobre, ou plutôt il a tourné à la confusion. Le moment n'est peut-être pas venu, monsieur le ministre, de faire les mises au point qui s'imposent ?

Sous le bénéfice des réponses qui, je l'espère, seront apportées à mes questions, j'aborde le projet de budget pour 1980, élément de la loi de programmation.

Il est vrai que l'augmentation des autorisations de programme consacrées à la marine progresse sensiblement ; plus 43 p. 100 dont 85 p. 100 pour les seuls S. N. L. E. Mais il faut immédiatement préciser que le retard apporté à la construction du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, d'abord décidé, puis refusé, puis décidé à nouveau — explique mécaniquement, en quelque sorte cet accroissement substantiel.

La force océanique stratégique est considérée par beaucoup comme la plus crédible. Je voudrais que vous nous expliquiez, ici, plusieurs points obscurs.

Vous allez, dites-vous, quadrupler la puissance de feu du nucléaire stratégique. Comment, et dans quel délai ?

A quelles dates le cinquième puis le sixième S. N. L. E. seront-ils opérationnels ?

La marine, non compris les forces océaniques stratégiques, bénéficie d'une augmentation de 21,3 p. 100 d'autorisation de programme pour les constructions neuves de la flotte. Pourquoi, alors, les crédits affectés aux corvettes anti-aériennes n° 1 et 2 décroissent-ils de 546 millions de francs à 181 millions de francs ?

Le programme porte-aéronef 88 n'est doté, lui, d'aucun crédit. Est-il simplement abandonné ou repoussé à une date ultérieure ? Laquelle ? Après, nous dit-on, la décision sur la nature du matériel aérien embarqué. Cette décision est bien longue à prendre : s'agira-t-il d'appareils catapultés ou à décollage vertical ?

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. C'est effrayant !

M. Louis Darinot. L'incidence de la décision sur la nature de l'appareil est évidente, mais il est regrettable que, pour la troisième fois au moins, la question doive être posée et que la réponse ne soit toujours pas apportée.

Si le lancement de deux avis supplémentaires en 1980, modèle A 69, doit être salué comme il convient, il est patent que les moyens de la marine resteraient insuffisants pour assurer la protection des zones économiques exclusives, comme je l'ai souligné tout à l'heure.

La situation de l'aéronavale est elle aussi préoccupante puisque les autorisations de programme sont en diminution de 13,5 p. 100, passant à 1 421 millions de francs au lieu de 1 643 millions de francs en 1979.

De même, les crédits consacrés aux matériels aériens réalisés par la direction technique des constructions aériennes pour le compte de la marine passent de 1 125 millions de francs à 824 millions de francs, soit une diminution de 28 p. 100 pour la fin du programme super-étendard et hélicoptère V. G. 13. Là encore, je ne vois pas la logique qui commande ces options au regard de la protection de nos côtes, d'autant plus qu'il faudra bien attendre les livraisons des programmes : avion outre-mer, dotés de 275 millions de francs et de l'Atlantic nouvelle génération, crédit de 71 millions de francs.

Ces quelques exemples donnent le sentiment d'un saupoudrage. Tous les postes sont dotés sans que la crédibilité des armes et des missions qui y correspondent en soit assurée.

Il faut espérer que l'entraînement et les sorties à la mer seront effectivement exécutés suivant l'échéancier de la loi de programmation. Mais les autorisations de programme prévues pour l'entretien programmé des matériels, plus 13 p. 100 à la marine et plus 10,5 p. 100 à l'aéronavale, nous en font douter. Notre rapporteur, M. Tomasini, vient également de le souligner.

Cette intervention, centrée plus particulièrement sur les échéanciers des programmes et de la marine, serait incomplète si je n'abordais pas la dimension humaine, en particulier la situation des travailleurs d'Etat.

Là, monsieur le ministre, c'est un sentiment d'indignation qui domine à l'égard de votre politique. Les promesses ne sont pas tenues, vous refusez le débat et vous réprimez.

Au moment où la France a 1 500 000 chômeurs, où des régions entières attendent avec angoisse l'hiver 1979-1980 et son cortège de mauvaises nouvelles, des régions comme la mienne, tributaires du bon fonctionnement des établissements d'Etat, s'inquiètent.

Qu'en est-il des décrets salariaux ? Qu'en est-il des sanctions prises contre certains travailleurs ? Qu'en est-il du cahier de revendications des travailleurs des établissements d'Etat dont vous entretiendra plus longuement tout à l'heure notre collègue Jean-Yves Le Drian ? Qui paiera les dégâts que votre entêtement a provoqués dans plusieurs de nos villes ?

D'autres orateurs socialistes le répéteront, mais je tiens à affirmer, moi aussi, combien nous sommes attentifs au maintien et à l'amélioration du statut des personnels.

Ministre de la défense, vous êtes responsable de la préservation de cet indispensable et précieux outil national de la défense que constitue l'ensemble de nos arsenaux et établissements d'Etat. Etes-vous en mesure de nous confirmer aujourd'hui que votre intention est bien de le préserver ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Pour commencer, monsieur le ministre, je reprendrai le propos par lequel j'avais clos mon intervention le 2 octobre dernier, lors du débat sur l'actualisation de la loi de programmation militaire, vous donnant acte que vous nous présentiez un bon projet de budget pour 1980.

J'ajouterai volontiers que nous sommes conscients des efforts personnels que vous déployez depuis près de cinq ans pour donner à nos forces le maximum de moyens compatibles avec les capacités budgétaires de la nation en cette période de crise économique, sans doute, mais aussi internationale, ce qui justifie *a contrario* l'effort très largement consenti par le pays pour que nous soyons, le cas échéant, en mesure de faire face à la situation.

Félicitons-nous, par conséquent, de voir la part des crédits affectés à la défense, qui étaient tombée à son niveau le plus bas au début de l'année 1970, amorcer une nouvelle croissance, notamment en ce qui concerne les études et les recherches.

Mais soyons aussi conscients du fait qu'il sera d'année en année plus méritoire de maintenir ce cap si, parallèlement, l'augmentation du prix du pétrole nous oblige à comprimer d'une manière générale les dépenses de l'Etat. A cet égard, il faut savoir qu'en payant trois fois plus cher aujourd'hui nos achats de carburants, nous parvenons à peine à maintenir l'activité des forces au niveau atteint il y a cinq ans.

Cela dit, je ne reprendrai pas à mon tour l'analyse point par point du projet de budget pour 1980 qui a été fort bien présentée par les différents rapporteurs qui se sont succédé à cette tribune. Je ne reviendrai pas non plus sur mes déclarations du 2 octobre dernier. Au total, je le répète, la gestion et le budget sont bons.

Je m'interrogerai donc davantage sur le point de savoir si, pour autant, nous avons une bonne défense et si, demain, après demain, nous aurons toujours la meilleure défense possible compte tenu des moyens que nous pouvons y consacrer.

Ces moyens, ai-je besoin de le rappeler, la France n'entend pas les réunir dans une quelconque volonté agressive ou offensive, car il est aussi vrai aujourd'hui qu'il y a quarante ans, en 1939, que la menace d'ouverture des hostilités ne saurait venir des régimes démocratiques. Nous sommes, dans ces pays, trop épris de paix, trop attachés à nos libertés, à notre niveau de vie aussi, pour être tentés par une quelconque aventure à laquelle, plus que jamais, en raison du risque nucléaire, nous aurions tout à perdre.

Mais il n'en va pas forcément de même dans les régimes autoritaires. Instruits par l'expérience, nous ne pouvons exclure formellement quelque éventualité que ce soit. Sans doute, les Français espèrent-ils, et consentent-ils à cette fin, de longue date, des efforts significatifs de détente. Espérons que notre volonté de paix sera pleinement partagée par les pays que j'évoquais à l'instant. Mais nous ne saurions en être assurés à 100 p. 100, sans quoi, bien entendu, il ne serait même plus nécessaire de forger un outil de défense nationale.

Nous sentons bien, au contraire, que le monde change très vite et que le déséquilibre s'installe ici ou là, et notamment sur deux grands continents, l'Asie et l'Afrique. Nous constatons aussi que telle ou telle grande puissance n'est pas toujours étrangère à des manifestations de plus en plus fréquentes de déstabilisation. Quand, dans le même temps, nous voyons telle ou telle de ces superpuissances renforcer son potentiel militaire en laissant peut-être de côté un certain nombre de bataillons et de matériels classiques mais en déployant des matériels autrement efficaces et sophistiqués, nous ne pouvons abaisser notre garde unilatéralement.

Qui plus est, il apparaît bien qu'un déséquilibre marqué entre les deux camps en présence en Europe risquerait de créer des conditions plus propices encore à des initiatives dangereuses.

A l'inverse, la manifestation d'une claire volonté de défense est plus que tout autre de nature à dissuader tout adversaire éventuel de se lancer dans l'aventure. Le danger, encore une fois, c'est le déséquilibre. Alors, bien sûr, on peut rêver d'un équilibre par le désarmement mutuel. Plaise au ciel qu'il se produise vraiment, et le plus tôt possible ! Mais, à constater la part que certains Etats consacrent à leur budget militaire, on n'en prend pas encore le chemin ! Dans ces conditions, le seul équilibre qui vaille et qui protège passe par le renforcement de notre propre effort de dissuasion.

Parce que c'est bien cela que nous voulons tous désormais : éviter à tout prix un nouveau conflit majeur en Europe qui ne laisserait que des ruines. Si je dis : à tout prix, c'est qu'en effet ce ne sera jamais trop cher payer que de consacrer les moyens nécessaires à la dissuasion, si ce devait l'être toujours trop que de nous préparer à livrer bataille, fût-ce pour la gagner.

C'est pourquoi le Gouvernement a bien fait — et doit très fermement s'en tenir à cette position — de refuser par avance toute participation de notre pays à une éventuelle négociation Salt 3, dans laquelle on chercherait à inclure la force de dissuasion française dans l'effort global de dissuasion de l'Alliance atlantique.

Mais si nous sommes effectivement bien tous d'accord aujourd'hui sur cette stratégie, tout doit donc être fait alors pour la valoriser et rien, par conséquent, si l'on excepte, bien entendu, les moyens nécessaires aux interventions extérieures propres à garantir nos approvisionnements, ne doit venir contrarier cet objectif hautement prioritaire. Tout doit être conçu et articulé autour de ce concept et non à partir de l'hypothèse d'une bataille à livrer. Pour que les autres croient à la dissuasion, il faut d'abord leur montrer que nous y croyons nous-mêmes et que nous agissons bien en conséquence, ce qui implique fatalement des choix.

Car s'il n'est pas vrai, comme certains l'ont prétendu, qu'il faille nous associer avec tel ou tel partenaire, la République fédérale d'Allemagne en l'occurrence, pour conserver la possibilité de développer notre potentiel de dissuasion nucléaire, il est clair que si nous voulons tout embrasser à la fois, à l'instar des super-grands qui ont d'autres intérêts et d'autres stratégies, l'effort serait, pour le coup, au-dessus de nos seuls moyens.

C'est assez dire que nous ne saurions pratiquer, comme les Etats-Unis par exemple, et sur une telle échelle, la théorie de la réponse flexible qui tient compte, à l'évidence, des responsabilités particulières de ce pays et d'un fait géographique : les cinq mille kilomètres d'océan qui le séparent de l'Europe.

Pour nous, l'armement nucléaire tactique et son environnement conventionnel doivent être dosés dans la perspective de la mise en œuvre de notre système central de dissuasion et comme un ultime avertissement manifestant notre détermination. De même, dans la panoplie de notre arsenal de dissuasion, faut-il absolument privilégier les plates-formes mobiles.

Un des responsables militaires du commandement Nord-Atlantique ne déclarait-il pas récemment à Ottawa, à l'occasion de la réunion parlementaire des pays de l'Alliance atlantique, que l'on n'avait que huit minutes pour détecter le départ d'un missile lancé d'un sous-marin, quand on en conservait trente s'agissant d'un missile balistique enterré ?

C'est pourquoi, à ce point de mon intervention, je m'interrogerai sur le choix qui a été opéré en dotant nos missiles du plateau d'Albion du S 3 à la place du S 2. Etait-ce bien là le choix à faire ? L'équipement du plateau d'Albion témoigne avant tout de la volonté de sanctuarisation du territoire. Mais pour l'efficacité de la riposte, ce sont les S.N.L.E. et les plates-formes mobiles qu'il faut d'abord développer. C'est à partir de cet exemple que j'appelle à nouveau de mes vœux, sur un plan plus général, la réalisation d'une concertation plus étroite entre vous-même, et nous autres qui voterons le budget, concertation même informelle et qui permettrait sans doute un dialogue fructueux.

Nous ne savons pas tout — loin de là — car nous n'avons naturellement pas accès à tous les dossiers, mais nous pouvons vous apporter, monsieur le ministre, un éclairage parfois quelque peu différent de celui que vous donne en permanence votre entourage.

Pour progresser encore dans la voie que vous poursuivez, pour mieux associer aussi la nation tout entière à la volonté de défense — car c'est bien là le défi que doivent relever les démocraties — nous espérons bien, monsieur le ministre, que vous nous apporterez tout à l'heure une réponse qui, à vrai dire, avait manqué le 2 octobre dernier, aux préoccupations que nous venons d'exprimer. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980, n° 1290 (rapport n° 1292 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Crédits militaires, budget annexe du service des essences (suite) :

— Crédits militaires :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan : considérations générales et titre V (Dépenses en capital). — (Annexe n° 54, tomes I et II, de M. Jacques Cressard, rapporteur spécial.)

Titre III, dépenses ordinaires. — (Annexe n° 55. — M. André Rossi, rapporteur spécial.)

Commission de la défense nationale et des forces armées : avis n° 1295 :

Dépenses en capital, tome I. — M. Guy Cabanel ;

Dépenses ordinaires, tome II. — M. Jean-Pierre Bechter ;

Section commune, tome III. — M. Pierre Mauger ;

Section Air, tome IV. — M. Loïc Bouvard ;

Section Forces terrestres, tome V. — M. Jean Bozzi ;

Section Marine, tome VI. — M. René Tomasini ;

Section Gendarmerie, tome VII. — M. Roger Chinaud.

— Budget annexe du service des essences :

(Annexe n° 55. — M. André Rossi, rapporteur spécial ; avis n° 1295, tome III, de M. Pierre Mauger, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, à douze heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

